

3

Fiches situations : des clefs pour agir



Tout au long de votre parcours professionnel, vous êtes confronté à des situations lors desquelles il est possible de mieux prendre en compte la biodiversité. Les onze fiches suivantes présentent des circonstances diverses : de la conception d'un projet touristique à l'accueil des visiteurs, de la préparation de repas à la construction d'un bâtiment, mais aussi à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du tourisme pour sa destination. Pour chaque cas, vous trouverez des idées d'actions, des outils, des témoignages, des éléments de méthode et des coordonnées utiles.

3.1

Je suis porteur d'un projet touristique (création, aménagement, développement...)

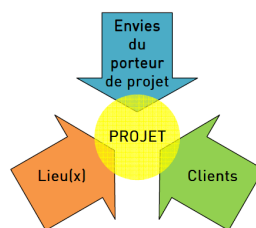
Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Pour une entreprise, une association ou une collectivité, la concrétisation d'un projet touristique est la rencontre entre trois éléments : une envie, une clientèle et un lieu. Or, la prise en compte de la biodiversité dans la création ou le développement d'un programme intervient à trois niveaux :

- Sur le concept du projet, son contenu : par exemple un hébergement insolite dans les arbres, une table avec des produits du terroir, une activité sportive et pédagogique d'école de plongée sur un massif corallien ou de centre équestre...
- Sur les attentes des clients et donc le positionnement marketing : bénéficier d'une vue « imprenable », découvrir et comprendre un ailleurs différent, vivre une expérience inoubliable, soutenir un prestataire qui respecte la nature ...

- Sur la sensibilité de l'environnement local, les opportunités qu'il offre : la réglementation et le classement d'une zone, la richesse du patrimoine naturel, la disponibilité en matières premières, la présence d'associations et d'experts ...

Ainsi, il est souhaitable de se préoccuper de la biodiversité dès les premières étapes de son projet touristique, au moment de sa conception. Cela permet d'anticiper les phases de construction, d'exploitation et de fin d'activité.



Cette fiche vise les porteurs de projet, quelle que soit la taille de leur programme, mais doit aussi inciter à lire les autres fiches pratiques afin d'approfondir les points abordés ici.

Comment agir ?

➔ RÉVÉLEZ DES POTENTIELS

Certaines questions méritent d'être posées par le porteur de projet dès la phase de conception pour lui permettre d'identifier les connexions entre son programme et la biodiversité. Cette liste n'est pas exhaustive, les autres fiches viennent la compléter.

- Quelles sont les caractéristiques du lieu d'implantation visé ? La topographie, la nature du sol, l'hydrologie sont à prendre en compte car ils définissent les écoulements, l'érosion, les risques naturels et déterminent les travaux de terrassement, de construction et d'aménagement à faire. Ces actions peuvent avoir des impacts significatifs sur la biodiversité.
- Quelles sont les réglementations locales auxquelles le projet est soumis ? Concernent-elles la biodiversité ? Quels règlements liés à cette dernière peuvent inspirer le projet ? Il est envisageable d'adopter des mesures dans son site, qui contribuent à la préservation de la faune, de la flore et de leurs habitats : interdire la cueillette, le feu (barbecues), modérer l'usage de produits chimiques, l'éclairage nocturne, consommer avec parcimonie l'eau, maîtriser le bruit...
- Quels sont les liens, directs et indirects, qui existent entre le projet, le porteur et la diversité du vivant ? Quels impacts et quels bénéfices sont envisageables ? Quelles connaissances et formations seraient utiles au porteur de projet et/ou à son équipe ?
- Quels flux vont être générés par le projet : eaux, énergies, produits chimiques, déchets, meubles et équipements, produits manufacturés, matériaux de construction, transport de personnes, ... Ces flux peuvent eux-mêmes avoir des retombées positives ou négatives sur la

biodiversité, que ce soit au niveau de leur production, leur consommation ou leur fin de vie. Les choix du porteur, lors de la planification du projet, auront donc une incidence sur la diversité du vivant.

- Quelle est localement la disponibilité des « matières premières » utilisées ? Dans quelles conditions sont-elles produites ? Existe-t-il des labels ou certifications pour ces ressources ? Les privilégiera-t-on ?
- Quelles sont les attentes en matière d'environnement et de biodiversité des clients ciblés ? Quelles clientèles pourraient être visées par le projet si des produits, des séjours ou des activités autour de la biodiversité étaient proposées (sorties nature, animations découverte, décoration thématique...)?
- Quels arguments liés à la biodiversité peuvent être déployés pour commercialiser le projet ? Quelle dose d'exemplarité le projet adopte-t-il pour respecter le « fonds de commerce » que représente la biodiversité ?
- Où se trouvent les espaces protégés les plus proches ?
- Quelles sont les richesses faunistiques, floristiques et écosystémiques de la destination et du site du projet ? Sont-elles vulnérables ? La connaissance des fragilités est le point de départ pour anticiper et réduire les risques.
- Quelles sont les adresses des associations de protection et/ou d'éducation à l'environnement, des naturalistes, des agriculteurs ou magasins bio et de tout autre acteur de la biodiversité ? Quels partenariats ont déjà été menés dans le secteur du tourisme ? Quelles connections semblent envisageables avec le projet ?



↳ QUELS OUTILS ?

La planification d'un projet touristique peut s'appuyer sur des outils et méthodes éprouvés, pour prendre en compte la biodiversité :

- Lire les articles sur la place de la biodiversité dans les aspirations des touristes. En dehors de l'aspect paysager, elle est peu analysée. Il est possible de solliciter l'avis des anciens clients et/ou d'évaluer ces attentes lors de votre étude de marché.
- Ajouter la dépendance d'un projet à la biodiversité comme critère d'analyse dans les études de faisabilité. L'ingénierie touristique doit encore évoluer pour prendre en compte cette dimension. Les acteurs institutionnels peuvent l'exiger dans les cahiers des charges et dans le conditionnement des aides au tourisme.
- Faire établir une évaluation des incidences focalisée notamment sur l'aspect biodiversité, même si l'envergure ou la nature du projet ne rendent pas cette étude obligatoire d'après la réglementation. Ce type d'étude peut comprendre un relevé botanique et/ou faunistique, un inventaire du patrimoine arboré, une analyse des risques naturels, une étude paysagère, le recensement des espaces protégés, l'identification des acteurs locaux...
- Mettre en application un maximum de mesures compensatoires, conservatoires ou de réparations.
- Estimer le coût économique du projet avec la biodiversité mais également en considérant les bénéfices générés par cette prise en compte.
- Fixer des objectifs précis et stricts aux architectes en bâtiment et aux architectes paysagistes en charge de l'opération, en insistant non seulement sur la préservation de la biodiversité mais également sur son développement et le maintien ou la restauration des corridors biologiques.
- Mettre en place une cellule de concertation locale pour traiter ce sujet avec un large éventail de représentants parmi les parties intéressées : collectivités locales, riverains, associations de protection de l'environnement, prestataires touristiques...
- Préserver certaines parties de l'espace : interdiction aux voitures, lieux sans aménagement ni intervention, interdiction accès limité aux piétons ou randonneurs pédestres ou équestres...
- Veiller à la réversibilité du projet, c'est-à-dire au retour le plus simple possible à l'état initial du site. Par exemple : adopter des équipements démontables (et les démonter selon la saison : voie d'escalade, ponton lacustre, hébergement mobile), choisir des structures sur pilotis (pour s'adapter à la topographie) ou déplacer chaque année son activité pour ne pas « user le lieu ».
- Communiquer largement auprès des touristes sur les mesures prises en faveur de la biodiversité.
- Concevoir des produits touristiques, des animations ou une décoration intérieure en lien avec la diversité du vivant.
- Communiquer en interne, avec ses collaborateurs. Les mobiliser et les intéresser au sujet. Évoquer l'esprit du projet touristique dès le recrutement de l'équipe.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

● **Règlementation** : l'obligation de réaliser une étude d'impact préalablement à l'octroi d'une autorisation de projet de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages date, en France, de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application en date du 12 octobre 1977. Le droit des études d'impact est régi par les articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement.

● **Interlocuteurs** : en région, consulter les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



● ● ● ● Témoignage

Un exemple déployé outre mer : la nurserie de corail de Bora Bora

En 2001, le Bora Bora Pearl Beach Resort & Spa a répondu favorablement à la requête d'un biologiste marin, en installant 30 récifs artificiels au sein de l'hôtel sous les bungalows pilotis. Cette nurserie nommée « Toa Nui » (grand corail en tahitien) constitue une expérience unique car elle permet d'allier :

- la sauvegarde de la population de corail en danger sur des sites sensibles grâce aux projets scientifiques mis en place (en lien avec le projet reef check : www.reefcheck.fr) ;
- la sensibilisation des clients et des populations locales polynésiennes à la protection de l'environnement en les faisant participer à des activités éducatives et ludiques au sein de la nurserie ;
- le retour de plusieurs espèces de poissons et de coraux dans la zone.

Cette nurserie s'intègre dans un programme environnemental global mené par les équipes de la chaîne hôtelière pour protéger l'environnement et sensibiliser sa clientèle.

La chaîne d'hôtels s'est par ailleurs rapprochée de plusieurs associations locales pour travailler sur des sujets de fond comme la sensibilisation des écoliers à l'importance de la préservation du corail (à Bora Bora), l'aide à l'enfance défavorisée et la défense de la culture polynésienne (à Moorea), la sauvegarde des oiseaux (à Tikehau), la protection des poissons du lagon (à Tahiti).

Chaque association est en parallèle soutenue par un prélèvement non obligatoire de 200 Xpf / nuitée (environ 1,76 €), le client étant libre de faire retirer cette somme de sa note au départ de l'hôtel.
www.spmhotels.fr



3.2 Je suis situé à proximité d'un espace naturel remarquable

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Que vous soyez situés au bord d'un lagon polynésien ou en périphérie d'un parc national, non loin d'une forêt tropicale ou les pieds dans l'eau dans le Marais Poitevin, vous, professionnels du tourisme, tirez profit de la diversité des espaces naturels remarquables qui constituent la richesse du patrimoine français de métropole et d'outre mer.

Certains sites sont certes plus réputés que d'autres, mais la grande majorité des communes de notre territoire est concernée par la préservation des espaces naturels environnants. Il est possible, et nécessaire, pour

chacun de valoriser cet atout, de participer à sa connaissance et à sa protection.

S'intéresser aux espaces naturels et aux espèces qui composent votre destination est le premier pas nécessaire à leur bonne conservation.

Parc national, réserve naturelle, zone Natura 2000, site classé... le détail des espaces naturels protégés et les caractéristiques de chaque mesure de protection sont présentés en annexe 4.3.

● ● ● ● Comment agir ?

↳ À PROXIMITÉ DE QUEL ESPACE NATUREL REMARQUABLE ÊTES-VOUS ?

● Se connecter au site <http://carmen.naturefrance.fr/> ou sur <http://inpn.mnhn.fr>.

Il s'agit de bases de données environnementales et cartographiques, à l'échelle nationale, où sont répertoriés tous les espaces naturels.

1 - Sélectionner « cartes & données » puis « recherche par zone géographique » et enfin le lien vers la DREAL/DEAL. Accéder à la carte « Nature, Paysage, Eau et milieux aquatiques » de sa région.

2 - Inscrire le nom de sa municipalité, puis ensuite ceux des communes avoisinantes. Les espaces naturels, leur classement et leur localisation apparaîtront.

3 - Pour plus d'informations, contacter la DREAL/DEAL de sa région afin d'identifier les gestionnaires de chaque espace et les actions qui sont menées pour conserver et valoriser la biodiversité.



© PN Réunion / Nicole et Stéphan SZYMANDERA



↳ QUELLES INITIATIVES PRENDRE ?

- **Mieux connaître l'existant** : en s'informant auprès :
 - des élus et des services publics,
 - des associations de protection de l'environnement, des naturalistes indépendants,
 - des structures gestionnaires...

Il est possible de connaître les espèces qui constituent l'écosystème local (des inventaires très précis sont fréquemment réalisés), les enjeux de conservation et les modes de gestion opérés in situ. Par le biais de la connaissance, il est alors possible de participer directement ou indirectement aux actions de protection des espaces et des espèces.

- **Le panel d'informations liées à la réglementation, ainsi que les différents statuts des espaces naturels, sont « naturellement » à connaître.**
Une présentation détaillée est proposée en annexe 4.3.

- **Informier et sensibiliser le public** : diffusion de brochures, dépliants, ou affiches, bibliothèque, expositions, envoi de communiqués de presse (informatiques ou papier), ... tous les supports et tous les moyens sont bons pour faire connaître au plus grand nombre la richesse de l'environnement naturel au sein duquel ils circulent et leur faire passer les consignes nécessaires pour respecter à leur tour les espaces et espèces protégés. Des organismes tels que les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), les Parcs nationaux et naturels régionaux, ou encore les Conservatoires des Espaces Naturels sont d'excellentes sources d'information et de supports pédagogiques.

- **Mettre à disposition des équipements d'observation et de reconnaissance** : des jumelles, une longue-vue, des boîtes à insectes, des loupes, un microscope, des filets à papillon, des ouvrages naturalistes, des guides et fiches de reconnaissance, des cartes topographiques... Certains outils peuvent nécessiter une information préalable sur leur maniement.

- **Informier et sensibiliser les employés** : pour qu'ils soient en mesure de renseigner les clients et visiteurs, et parce qu'ils vivent aussi sur ce territoire riche de ces écosystèmes.

- **Créer un produit thématique ou des animations** : en suscitant des visites guidées des espaces naturels situés à proximité, en concevant des animations ou manifestations, en proposant des week-end dédiés à ces lieux ou aux espè-

ces menacées avec un repas et un transport cohérents avec ce sujet... Une fête annuelle peut aussi être un événement fédérateur entre acteurs locaux et attractif pour la destination, tout en permettant une collecte de fonds au profit de la protection de la biodiversité. Les associations de protection de la nature sont le plus souvent d'excellents relais pour organiser ce type de manifestation.

- **Prendre en compte la biodiversité environnante pour aménager et gérer son jardin.** La connaissance des espèces menacées localement peut vous inciter à planter certains végétaux, à placer des nichoirs pour oiseaux ou des abris pour insectes ou mammifères, à préserver un corridor écologique ou à faire évoluer l'usage et l'entretien de vos espaces verts. De la sorte, les habitats de ces espèces sont maintenus, voire leurs ressources alimentaires étendues. De même, il est bon d'éradiquer sur son propre site toute espèce animale ou végétale invasive et d'éviter leur introduction.

- **Soutenir les projets de conservation** : le cofinancement d'une action, l'adhésion à une association ou un soutien humain (du temps offert bénévolement ou pris sur les jours de travail). Ces aides peuvent s'avérer très utiles et concrètes pour les gestionnaires des espaces naturels de votre région. Le mécénat (du temps ou de l'argent) est souvent une action simple à mettre en œuvre, non anecdotique, qui peut contribuer à la motivation des employés.

- **Préférer les professionnels et fournisseurs locaux**, respectueux des chartes de préservation des espaces naturels ou proposant des produits du terroir labellisés (agriculture biologique...).

- **Favoriser le classement des espaces fragiles et renforcer l'attractivité de la destination** : certains espaces naturels autour de chez soi peuvent être menacés et ne pas faire l'objet de mesures de protection. Il est possible de soutenir la biodiversité en défendant la préservation d'un sanctuaire naturel public ou privé (selon des modalités locales à définir) en mettant en place un mode de gestion différenciée personnalisé ou en encourageant le classement de la zone. La création ou l'appui à une association (à but non lucratif) s'inscrit dans cette démarche. Le statut de protection d'un espace naturel accentue la visibilité et valorise l'image de la destination auprès des touristes.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Inventaire national du patrimoine naturel français : <http://inpn.mnhn.fr>
- Système d'information sur la nature et les paysages : www.naturefrance.fr
- Base de données environnementales et cartographiques : <http://carmen.naturefrance.fr>
- Informations géographiques publiques : www.geoportail.fr
- CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) : www.cpie.fr
- Conservatoires des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
- Convention du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/> ou consulter le guide du Patrimoine Mondial de l'UNESCO – France (Éditions DEL).
- Parcs nationaux de France : www.parcsnationaux.fr
- Fédération nationale des Parcs naturels régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- **Donner un sens à sa démarche globale** : en s'engageant dans un processus de labellisation ou de certification environnementale qui prend en compte la préservation de la biodiversité locale (cf. chapitre 1.8).

● ● ● ● Témoignage

« Le vrai luxe, c'est la nature ! »

Ce principe a guidé le projet hôtelier de l'Eden Lodge, à Madagascar, porté par Yves BENOUAICH et Frédérique GLAINEREAU.

« La première étape consiste à faire une évaluation environnementale. Des spécialistes de la faune et de la flore sont venus afin de recenser les nombreuses espèces présentes sur le site et nous conseiller sur les moyens à mettre en place pour préserver leur milieu naturel » explique Yves BENOUAICH. « Cette étude a ainsi conduit à l'écriture d'un Cahier des charges environnemental, qui est un engagement pris par l'Eden Lodge vis-à-vis des autorités locales. »

Il est très vite apparu que trois des espèces les plus emblématiques et les plus en danger de Madagascar étaient présentes sur le site : des lémuriens menacés par la déforestation, des tortues marines souvent tuées sur la plage du site lors des pontes ou éclosions et de magnifiques baobabs qui devaient faire face aux agressions de l'homme.

Il a été décidé de faire de la protection de ces trois espèces le pilier des actions de l'hôtel. Même si l'ensemble des espèces de reptiles, d'oiseaux, d'arbres, et de plantes a été protégé, c'est sur ces trois espèces qu'ont été axés les efforts les plus visibles.

De plus, des moyens ont été accordés afin d'expliquer ce qui était fait, aux clients bien sûr, mais aussi au personnel et aux différents publics entourant l'Eden Lodge (communautés villageoises, Office de Tourisme, ministères de l'environnement et du tourisme, fournisseurs...).

« Ces actions et cette communication ont ainsi permis de crédibiliser notre concept d'éco-lodge, et de devenir des porte-paroles dans ce domaine à Madagascar » poursuit Yves BENOUAICH qui a ensuite conduit une certification Green Globe pour parfaire la démarche.

Enfin, l'Eden Lodge a sollicité et obtenu un classement officiel du site. « Nous avons demandé que le site soit classé en Nouvelle Aire Protégée. Ce statut nous a permis de repousser les assauts d'une compagnie pétrolière qui voulait faire un forage d'exploration dans la zone » renchérit Frédérique GLAINEREAU. « Aujourd'hui nous sommes amenés à travailler sur un système de gestion économique et social d'une zone de 55 000 hectares, ce qui dépasse notre champ d'activités mais demeure passionnant ».

www.edenlodge.net



© Eden Lodge Madagascar

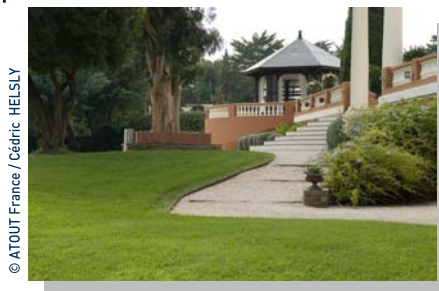


3.3 J'aménage les espaces extérieurs

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Le morcellement du territoire et des zones naturelles par les constructions humaines (routes, habitations, voies ferrées, lignes électriques ...) accélère l'érosion de la biodiversité. Il en est de même de l'artificialisation et de la destruction des habitats naturels. Dans le tourisme, les choix d'aménagement d'une destination, d'un site ou du parc d'un établissement impactent la biodiversité. Ainsi, la composition d'un espace extérieur permet d'agir sur la variété des espèces et son aménagement permet de préserver, créer ou relier des écosystèmes.

Il existe des méthodes simples et efficaces, à destination des collectivités, des entreprises ou des particuliers, qui permettent de replacer la biodiversité au cœur de la démarche d'aménagement. Dès lors, ces lieux deviennent à la fois écologiques et attractifs pour les touristes.



● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELQUES PRINCIPES

36

- **La conception d'un plan paysager** ou d'un schéma d'aménagement, est une phase cruciale pour la prise en compte de la biodiversité. La création d'une zone touristique ou d'une nouvelle activité, le changement de propriétaire ou l'extension d'un site sont autant d'occasions de définir un aménagement des espaces extérieurs ouvert sur la diversité biologique.
- Faire preuve d'inventivité et **proposer un jardin naturel**, un espace sauvage, une zone protégée voire une réserve volontaire (selon la taille du site), une mare, un potager bio pour le restaurant, une prairie fleurie, une zone pour les pollinisateurs, un jardin vertical (sur les murs ou avec des plantes grimpantes), un sentier pédagogique, un jardin des senteurs...
- **Ne pas mésestimer les espaces qui pourraient sembler secondaires** : murets en pierre, haies, fond du terrain ou arrières des bâtiments, chemins piétons, bord de route, arbres morts, jardinières, pergolas, plantes d'intérieur.
- **Diversifier au maximum les habitats** : du boisement au tas de bois en passant par la mare, la prairie fleurie et la haie champêtre (mélange d'arbres et d'arbustes, d'espèces variées).
- **Privilégier les espèces locales** : elles sont mieux adaptées aux conditions climatiques et au sol de la région. Elles demanderont moins d'eau et moins de soins (gain de temps). Elles attirent une faune inféodée, auxiliaire du jardinier, limitant les maladies et parasites. L'utilisation de ces variétés locales et sauvages reconstitue les chaînes alimentaires naturelles.
- **Créer des zones de circulation pour la faune** et des corridors biologiques. Organiser ces différents habitats de façon qu'ils communiquent ou interagissent entre eux.
- **Préserver les zones tampons**, comme la lisière forestière ou l'ourlet herbeux au pied de la haie (ces zones de hautes herbes assureront la liaison entre la haie et la pelouse).
- **Fermer ou contrôler l'accès à certains espaces**, si leur fragilité le nécessite. En maîtriser la fréquentation selon la saison et en expliquer les raisons aux clientèles touristiques.
- **Aménager des ouvertures visuelles** pour mettre en valeur le paysage ou le patrimoine naturel local. Ces perspectives renforcent le lien entre le site, ses abords et le territoire.
- **Travailler avec les conservatoires des espèces** locales pour choisir les arbres, haies, arbustes ou plantes vivaces qui pourront embellir vos espaces extérieurs.
- **S'assurer que votre pépiniériste soit sensibilisé** à la biodiversité et à la lutte contre les espèces invasives.
- Chercher à réaliser des aménagements ou à placer **des équipements qui n'artificialisent pas le milieu** sur le long terme. Il convient de garder la réversibilité des interventions comme objectif.
- **Fixer un cahier des charges** à l'architecte paysagiste, au pépiniériste, au service ou à l'entreprise d'espaces verts, afin de leur faire prendre en compte la biodiversité lors de leurs interventions et recommandations.



↳ PRÉSENTATION D'UNE MÉTHODE : LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

- **Une gestion raisonnable s'adapte** aux diversités et potentialités des espaces extérieurs, aux usages et fonctions de ces lieux, mais aussi aux moyens humains et techniques disponibles. On emploie le terme « différenciée » car il s'agit d'une méthode de gestion optimisée de ces espaces, préférant le cas par cas à l'uniformisation du traitement des extérieurs.
- La première étape consiste à **réaliser un diagnostic rapide des espaces extérieurs** à gérer. Pour les collectivités, les campings ou les prestataires qui se chargent de grandes superficies, un inventaire des espaces, avec localisation sur un plan, sera pertinent. Ensuite pour chaque espace, il convient d'identifier :
 - la fonction¹, les usages de la zone et sa fréquentation : décoratif par exemple pour les massifs devant la réception, récréatif pour les aires de jeux, terrains de sport ou plages, parcelles d'hébergement pour les campings ou Parcs Résidentiels de Loisirs, masque végétal, lieu de circulation, de calme et de détente, de délimitation ou de transition, de production maraîchère, de pédagogie...
 - l'entretien actuel : temps consacré, coûts, consommations d'eau et de produits...
 - l'état dégradé ou non, la diversité végétale et animale, la présence d'habitats...
 - les espaces naturels à proximité, les liaisons existantes, celles possibles...
- Sur la base de cette évaluation, il faudra **classer chaque espace selon les enjeux et les objectifs** de gestion différenciée :
 - « Jardinage très soigné » : espace horticole de prestige qui doit être un lieu de création et d'expression. Ex : les abords de la réception, l'entrée du site, la terrasse du restaurant...
 - « Espace jardiné » : zone qui nécessite moins d'entretien mais un suivi précis. Ex : un jardin zen pour la détente, un potager pour la cuisine, une aire de jeux...
 - « Espace rustique » : terrain qui n'a pas besoin d'engrais ni de produits phytosanitaires. Ex : emplacement de camping, chemins piétons, plage de piscine...
 - « Espace naturel » : lieu où le service technique ne va faire qu'accompagner la nature. Ex : bord de cours d'eau, bande en lisière de forêt, espace dont l'enjeu est plus environnemental que social ou économique.
 - « Inclassable » : tous les autres espaces extérieurs, pour lesquels l'entretien sera à définir (par exemple en lien avec les espaces voisins).



¹Quelle que soit sa fonction, l'espace extérieur est toujours un écosystème, avec des habitats, des espèces et des interactions entre les espèces et avec les milieux naturels proches.



↳ QUELQUES TECHNIQUES

- **Pour aménager un petit bassin**, une mare naturelle ou une zone humide, qui constituera un biotope de petite dimension et permettra tout de même d'accueillir de nombreuses espèces (faune et flore) : préférer l'alimentation de cet écosystème par de l'eau de pluie, plutôt que l'eau du robinet ; éviter les fortes pentes ; laisser les plantes et les animaux coloniser naturellement les lieux ; n'introduire aucune espèce.
- **Pour le mobilier extérieur et la signalétique** (panneaux, bancs, poubelles, jardinières, jeux pour enfants, tables, transats, parasols en chaume, terrasses, barrières, racks à vélo...) : opter pour du bois ou des matériaux locaux (pierre) voire recyclés ; vérifier l'existence de labels ou certifications sur la qualité environnementale des productions (bois PEFC ou FSC par exemple) ; certains bois de métropole sont imputrescibles et sans traitement résistent à l'assaut du temps à l'extérieur, tels que le Douglas, le Châtaigner, le Robinier-Faux-Acacia et le Mélèze.
- **Pour les allées**, les cheminements, les escaliers : sélectionner également des matériaux rustiques, respectant l'identité du site (pelouse, pierres plates, gravier, castine, terre battue, mulch, rondins, caillebotis de bois...).
- **Pour accueillir la faune** : placer judicieusement des nichoirs, mangeoires et abreuvoirs pour les oiseaux, des hôtels à insectes (par exemple un tas de bois ou de pierres, des pots de terre), des abris à hérissons ou à chauves-souris... ; installer une ou plusieurs ruches et organiser un suivi avec un apiculteur local (nécessite d'avoir des fleurs à butiner à proximité !). Cela permet d'informer les clients par des actions pédagogiques et d'avoir son propre miel.
- **Pour gérer la fréquentation** de certains sites : créer un stationnement (payant ou non, comme le proposent certaines communes) en dehors de la zone sensible ; inciter les touristes à employer des transports collectifs ; définir un droit d'entrée pour accéder aux lieux remarquables. Des campings interdisent la circulation sur tout ou partie de leur terrain, également afin de garantir le calme et la sécurité sur les emplacements. En contrepartie, ils proposent un parking surveillé et assurent le transport des bagages dans le camp.
- **Pour les campings** accueillant des emplacements loisirs (résidentiels) : élaborer une charte paysagère pour limiter la personnalisation excessive des parcelles par les clients. Cette charte peut définir les règles générales d'aménagement et formuler certaines exigences, comme pour les terrasses, le mobilier extérieur (dont jardinières, auvents et abris), la liste des végétaux acceptés, l'éclairage nocturne, l'utilisation de la ressource en eau, la mise en place de nichoirs...
- **Pour gérer vos déchets verts** et ceux fermentescibles des cuisines : aménager un espace propice au compostage. Si les volumes à traiter sont importants, il convient d'étudier la création d'une plateforme permettant de recueillir les écoulements (très riches en azote et pouvant être source de pollution).
- **Pour mobiliser l'équipe technique** : proposer des formations pour mettre en place et suivre la gestion différenciée des espaces extérieurs, composter des déchets verts, entretenir sans produits phytosanitaires, gérer la lutte contre les espèces invasives...

38

● ● ● ● Comment aller plus loin?

↳ BIBLIOGRAPHIE

- Le jardin naturel, Albouy V. (2005), Éditions Delachaux et Niestlé.
- Mariages réussis, associations écologiques au jardin d'ornement, Lapouge-Dejean B. (2005), Editions Terre Vivante.
- Guide méthodologique de la gestion différenciée, CAUE de Vendée. http://www.gestiondifferentiee.org/IMG/pdf/guide_caue85.pdf
- Guide Technique « La gestion raisonnable des espaces communaux », Gentiana, la société botanique dauphinoise, à Grenoble. <http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/GENT10-guide2010.pdf>
- Guide Technique « Gestion douce du domaine public fluvial », PNR Scarpe-Escaut et Voies Navigables de France. http://www.sn-nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_gestion-douce-DPF_0709_WEB_cle7e7287.pdf
- Guide « Objectif " Zéro Phytosanitaire " dans les espaces verts », CAUE du Val-d'Oise. <http://www2.archi.fr/CAUE95/fichierpdf/Plaqueette%20pesticide.pdf>
- Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, Natureparif : www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differentiee



↳ SITES INTERNET

- Centre écologique Terre Vivante : www.terrevivante.org
- Mission gestion différenciée Nord-Pas de Calais : www.gestiondifferentiee.org : une vraie mine d'informations, notamment dans la rubrique Ressources.
- Gentiana : www.gentiana.org
Pour apprendre à se passer des pesticides : www.jardiner-autrement.gouv.fr
- Les CAUE (Conseils en architecture, urbanisme et environnement) sont des agences départementales qui peuvent proposer une assistance aux particuliers et aux collectivités dans leur démarche liée à des aménagements respectant la biodiversité. Elles peuvent aussi encadrer l'intervention d'architectes, de paysagistes, de pépiniéristes ou de jardiniers : www.fncaue.asso.fr.
- MPS (Milieu Programma Sierteelt) est un label sur les bonnes pratiques environnementales pour les pépiniéristes et horticulteurs. Créé aux Pays-Bas par une fondation privée, il vise la réduction de l'usage de pesticides, d'engrais et d'énergies. Les prestataires qui obtiennent des consommations en dessous de la moyenne nationale se voient classés de A à C : www.my-mps.com.
- Les labels de gestion écologique des espaces extérieurs, tels que EVE® et EcoJardin, sont présentés dans la fiche 3.4 : www.ecocert.com/espaces-verts-ecologiques-eve et www.label-ecojardin.fr.

● ● ● ● Témoignages

Nettoyage raisonné des plages girondines

© Association Meduli Nature



Le Conseil Général de la Gironde et l'ONF (Office national des forêts) soutiennent, financièrement et techniquement, les communes pour le nettoyage des plages. Vaste territoire de loisir et de détente, le littoral est apprécié par tous, habitants et touristes, pour son côté nature. Il est doté d'une faune et d'une flore spécifiques et vulnérables, pour lesquelles les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) constituent la base d'une véritable chaîne alimentaire.

La lutte contre l'érosion du littoral et la préservation de la biodiversité sont deux priorités de l'Agenda 21 du département. Afin de protéger le milieu dunaire tout en proposant des sites accueillants, les espaces à nettoyer sont classés selon le niveau d'intervention :

- les zones naturelles préservées (ZNP) représentent des espaces de préservation du milieu naturel. Il n'y a pas d'opérations de nettoyage, sauf cas exceptionnel pour des interventions de nettoyage à la main et hors saison ;
- les zones d'intervention sélective (ZIS) sont constituées des plages où le nettoyage est fait uniquement à la main. L'objectif est de préserver les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) et le milieu naturel tout en assurant le nettoyage ;
- les zones de baignade surveillée (ZBS) bénéficient d'un nettoyage mécanique (cribleuses) pour garantir la sécurité sanitaire du public. Une ZBS couvre un linéaire de 1 000 mètres.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral et Rivages de France travaillent sur un protocole de nettoyage raisonné des plages : www.espaces-naturels.info/?q=node/61

Poitiers : partenariat pour la biodiversité

L'Auberge de Jeunesse de Poitiers dispose d'un espace extérieur d'environ 0,8ha, qui est entretenu par le service Parcs & Jardins de la municipalité, propriétaire de l'établissement. En 2010, Christophe HODEN, directeur de l'auberge, a pris l'initiative de réduire les interventions sur près de 1500m², pour y créer une friche naturelle. Outre le gain de temps pour les jardiniers, cela a permis de renforcer les liens avec la mairie, elle-même engagée dans une démarche de gestion différenciée et signataire de la charte régionale Terre Saine (www.terresaine-poitou-charentes.fr).

M. HODEN apprécie que « les agents municipaux soient formés et attentifs. Cela est en cohérence avec le parc des Près-Mignons, situé juste à côté de l'auberge, qui est un refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) » et qui abrite des arbres remarquables. Le service de la commune a également remplacé la haie de lauriers par des plantations d'arbres et arbustes locaux, entre l'auberge et la piscine. « Nous avons peu de recul sur le développement de la faune et de la flore, dans notre friche. Il faudrait faire des relevés, mais on y observe des oiseaux, des écureuils et les jeunes pousses d'arbres ne sont plus coupées. Nous expliquons cette action et répondons aux questions des usagers de l'auberge de jeunesse » précise M. HODEN.

Il ajoute que « nous sommes dans une démarche de labellisation environnementale, et voulons faire évoluer cet espace en une vraie jachère fleurie, puis y installer des nichoirs ou des abris pour la faune, voire même une ruche à côté des tilleuls pour proposer notre miel au petit-déjeuner ».



© Auberge de Jeunesse de Poitiers



3.4 J'entretiens et je gère les espaces extérieurs

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Qu'il s'agisse de quelques mètres carrés de terrasse ou de jardinières, d'un parc aménagé ou d'une lisière de forêt, d'un bord de rivière ou de route, d'une haie, vous intervenez probablement sur un espace extérieur.

Qu'il ait une vocation esthétique, qu'il soit une vitrine de votre structure ou qu'il soit secondaire pour votre activité, que vous soyez une entreprise ou une collectivité, cet espace est en interaction avec le milieu environnant. Il peut contribuer à renforcer la diversité des espèces et donc la diversité génétique : lieu de refuge, de passage, d'alimentation, de nidification...

Il peut aussi participer à la diversité des écosystèmes en devenant un élément de la trame verte, voire un biotope à part entière, comme par exemple une mare. En ce qui concerne la connexion avec le milieu environnant, parcourir les fiches 3.2 et 3.3.

Ainsi, toute intervention humaine sur un espace extérieur peut avoir une influence en faveur de la biodiversité. Il ne s'agit pas nécessairement de « laisser la nature faire », car cela n'est pas systématiquement compatible avec les exigences de l'activité touristique, ni même propice à la biodiversité. Mais il convient d'entretenir et de gérer l'espace de manière à accompagner cette diversité. Et cela peut se traduire par des économies sur plusieurs postes !

Toutes les activités touristiques et les espaces verts sont particuliers. Nous ne suggérons ici que des principes qui mériteront d'être adaptés par chacun, en fonction de ses envies, de ses besoins et de ses problématiques.

40

● ● ● ● Comment agir ?

Tous les espaces ne sont pas identiques, ils correspondent à des usages différents et ne nécessitent pas les mêmes interventions. Pour commencer, il convient d'identifier les vocations de chaque espace extérieur pour déterminer comment agir. Par exemple, à propos du désherbage, faut-il systématiquement nettoyer toutes les allées ou tous les lieux ouverts au public ?

Où un désherbage est-il vraiment pertinent ? La plage de la piscine, où les clients marchent pieds nus et posent leur serviette, mérite-t-elle d'être traitée avec des produits chimiques nocifs ? Dès lors, le gain de temps sur certains espaces peut être réaffecté à d'autres lieux et d'autres tâches.

↳ QUELS GESTES ?

- **Choisir des plantations** (annuelles ou pérennes) d'espèces locales et acclimatées. Veiller à ce que leur besoin en eau et nutriments soit adapté au milieu. Le recours à des végétaux OGM est vivement déconseillé. Utiliser de préférence des plants certifiés, d'origine connue, d'une jardinerie ou d'un pépiniériste ayant lui-même adopté des pratiques en faveur de la diversité génétique et spécifique.

- Reconnaître et **arracher manuellement les plantes invasives** pour éviter la compétition envers les espèces locales.

- **Réduire le nombre d'interventions** au strict minimum (tonte et fauchage 2 à 3 fois / an ; taille des haies 1 à 2 fois / an ; élagage si besoin) et les effectuer au moment le plus opportun. Une pelouse, selon qu'elle est fréquemment ou peu piétinée, ne sera pas tondu de la même façon. Qu'elle soit d'ornement ou dédiée à la conservation de la faune, une haie ne reçoit pas le même traitement.

- **Réaliser un fauchage tardif**, sur une largeur raisonnable et à 10 cm de hauteur pour éviter de mettre le sol à nu.

- **Favoriser le renouvellement naturel** des arbres et arbustes, en protégeant les jeunes pousses.

- **Repenser la notion de mauvaises herbes** / herbes non voulues et accepter les plantes spontanées. Toutes les plantes non souhaitées ne sont pas forcément nocives et peuvent s'avérer esthétiques. Certaines apparaissent en période de faible fréquentation et sont donc peu gênantes. Le bénéfice qu'elles apportent au sol et à la biodiversité est à prendre en compte avant de les arracher.

- **Réduire voire stopper l'usage de produits toxiques** (pour le sol, pour l'eau, pour la faune ou la flore). Cela concerne notamment les produits phytosanitaires : fongicides, insecticides, pesticides et engrais ... de synthèse ! Les remplacer par des équivalents à base de produits naturels (acceptés en agriculture biologique) et/ou par des techniques qui respectent le milieu (cf. ci-dessous).

- **Plusieurs produits naturels** peuvent être préparés chez soi : purins d'ortie, de consoude, de prêle ... Ils peuvent agir comme fertilisant ou comme traitement (préventif ou curatif).

- **Ne pas traiter avant une pluie** pour éviter le lessivage. Consulter les prévisions de la météo locale.



- **Pailler autour des plantations** pour réduire l'évaporation de l'eau du sol, limiter les arrosages et empêcher le développement de plantes non désirées. Sont utilisables : paille, copeaux de bois (non traité), mulsh d'écorces d'arbres locaux, feuilles mortes, tonte, pétales d'ardoise ... Il est ainsi possible de valoriser certains produits issus de vos espaces extérieurs.
- **Préférer les engrais verts !** Il s'agit de couvrir le sol par des plantes qui protégeront le sol pour éviter la perte d'éléments nutritifs, mais surtout qui l'enrichiront en captant l'azote de l'air et en le restituant sous forme assimilable. Ces engrais verts peuvent être installés avant ou pendant des plantations. Il s'agit par exemple de la Moutarde, de la Phacélie, de la Féverole ou encore d'autres plantes de la famille des Poacées.

- **Associer** dans un même parterre des plantes qui peuvent s'entraider (en servant de support, en apportant des éléments nutritifs ou les plantes aromatiques qui éloignent certains insectes...). Par exemple, le chénopode blanc ou la capucine attirent les pucerons et permettent ainsi de réagir à temps pour éviter des dégâts sur les autres plantes.
- **Trier les déchets fermentescibles** de la cuisine et les déchets verts pour constituer du compost. Utiliser ce compost pour renforcer l'humus du sol et s'en servir comme terreau pour les plantes, même celles en bac ou en pot.
- **Récupérer l'eau** de pluie et la stocker pour l'arrosage ou le nettoyage. Éviter l'eau potable.



© Emmanuel CARON

↳ QUELS OUTILS ?

- **Identifier les ressources locales** permettant d'adopter une conduite écologique des espaces extérieurs, tels que les jardineries disposant d'un rayon « agriculture biologique », un pépiniériste avisé, les naturalistes, les jardiniers experts, le conservatoire local des espèces (vergers, graines ...).
- **Solliciter périodiquement les conseils** techniques d'un naturaliste, d'une association spécialisée ou d'un professionnel. Assurer ensemble un suivi de la biodiversité : dans votre espace et aux alentours.
- Il existe des binettes particulières pour **aérer le sol** et casser les mottes afin d'éviter de le retourner. L'eau bouillante (issue des cuisines par exemple) peut permettre de désherber certains espaces. Pour les périmètres plus grands, le désherbeur thermique sera plus adapté. Plusieurs modèles de désherbeurs thermiques sont sur le marché (à flamme, à infrarouge, à vapeur, à eau, à mousse...).
- **L'achat d'un broyeur** peut s'avérer pertinent pour déchiqueter des branches d'arbres ou d'arbustes. Le volume de déchets verts sera mécaniquement réduit et sa valorisation (paillage, compost...) sera facilitée.

Attention toutefois à bien choisir l'équipement adapté à vos besoins. Sinon, solliciter l'utilisation d'un tel outil auprès de partenaires, de confrères ou de voisins.

- **Les équipements et outils** employés pour l'entretien des espaces extérieurs (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, rotofil...) : il existe bien souvent des équivalents consommant peu ou pas d'énergie, permettant de laisser la tonte sur place, utilisant des agro-bio-carburants, dont le volume sonore est réduit... Ces éléments sont à vérifier avant tout achat.
- **La lutte « biologique »** permet de traiter la présence de parasites, d'insectes et de plantes non souhaités, en s'appuyant sur l'existence de prédateurs naturels : larves de coccinelles européennes et perce-oreilles contre les pucerons, larves de chrysopes contre les pucerons, les doryphores, les acariens, ou les cochenilles, mais aussi oiseaux et petits mammifères insectivores...
- **Favoriser cette faune**, mais aussi la présence d'abeilles, de papillons et d'animaux sauvages, en proposant une haie champêtre, une prairie fleurie à polliniser, un nichoir (oiseaux, insectes), une mangeoire, un gîte à chauves-souris, un abri à hérisson, une ruche ...



- **S'informer sur toutes les techniques** de jardinage et d'entretien des espaces verts qui respectent le milieu naturel, en s'abonnant par exemple à des revues spécialisées (« Les 4 saisons du jardin bio »...).

- **Espaces Verts Écologiques (EVE®)** est un label privé développé par ECOCERT. Il est attribué à un site (privé ou public) après audit de sa gestion. Outil de reconnaissance des bonnes pratiques, il guide la direction et le technicien vers l'adoption d'une gestion écologique dite « différenciée ». www.ecocert.fr

- Le label privé **Écojardin** (pilote par l'association Plante et Cité) distingue des sites dont la gestion est écologique, et dont les propriétaires s'inscrivent dans une politique globale en faveur de l'environnement. www.plante-et-cite.fr/le-label-ecojardin-28392.html

- **Académie ECORISMO** : des stages de formation dédiés à la gestion écologique des espaces verts dans un contexte touristique sont proposés pour les entreprises et les collectivités. www.francoistourismeconsultants.com/index.php?option=com_content&view=article&id=94&Itemid=105

- Le Concours des « **Villes et Villages Fleuris** » est une incitation pour les collectivités à embellir et améliorer l'attractivité de leur destination. Outre la qualité paysagère, la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité sont des éléments d'appréciation. Ainsi, des critères spécifiques et le prix spécial pour la diversité végétale participent à l'engagement des communes envers la préservation de la biodiversité sur les espaces extérieurs qu'elles gèrent. www.villes-et-villages-fleuris.com

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Terre vivante – éditeur de la revue « Les 4 saisons du jardinage bio » et de nombreux ouvrages consacrés à la conduite écologique des jardins : www.terrevivante.org

- Fiche pratique de l'ADEME pour réaliser un bon compost : www.ademe.fr/particuliers/Fiches/pdf/compost.pdf

- **Refuge LPO** – Jardin d'oiseaux : cette qualification est gérée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), l'une des principales associations de protection de la nature en France. Elle récompense les sites (du balcon à un grand terrain) adoptant de bonnes pratiques liées à la biodiversité. www.lpo.fr

- **Une Oasis Nature** est un lieu de vie et de paix où l'homme est en harmonie avec un environnement riche. C'est un jardin, un parc, une terrasse ou un balcon, où la nature est respectée et peut se développer. C'est un espace non chassé où l'on favorise la faune et la flore. Et la nature, ingénieuse, vous étonnera, quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riche et diversifiée. www.roc.asso.fr/non-chasseur/oasis-nature-et-chasse.html

- **Les jardins de Noé** proposent une démarche simple, à travers 10 engagements, pour débiter et se familiariser avec les bons gestes pour entretenir un jardin propice à la biodiversité. L'association Noé Conservation anime ce programme. Elle a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des projets de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et par des actions d'éducation. www.jardinsdenoe.org - www.noeconservation.org



© Guillaume BÉREAU

- Présentation de la campagne « Gestion Différenciée » des espaces extérieurs et détails de certaines techniques : www.gestiondifferenciee.org

- Pour les terrains de golf, une charte nationale « eau et environnement » a été adoptée, qui prend en compte la biodiversité, tandis que certains terrains réalisent des inventaires : www.ffgolf.org



Préparez vos propres purins !

● **Purin d'Ortie :**

- Selon la macération, il stimule et renforce les plantes ou prévient le mildiou et écarte pucerons et acariens.
- Faire fermenter 1kg de plantes (sans racines) pour 10 litres d'eau. Tenir la bassine à l'écart car de fortes odeurs se développent. Après une fermentation de 24h, il est utilisable en fongicide et insecticide. Le purin jouera un rôle de stimulateur et d'engrais une fois la fermentation achevée (1 à 2 semaines selon la température extérieure), lorsqu'il n'y a plus de bulles qui remontent à la surface.
- Utiliser dilué à 5%

● **Purin de Pyrèthre :**

- Insecticide contre acariens, aleurodes, mouches du chou, mouches de la carotte et pucerons.
- Faire fermenter 70g de fleurs séchées de pyrèthre de Dalmatie par litre d'eau.
- Brasser périodiquement. La macération est terminée une fois que les bulles ne se forment plus.
- Pulvériser en dilution à 20%. À n'utiliser qu'en curatif et de manière très ciblée car il est toxique pour tous les insectes, dont les auxiliaires et dangereux pour les poissons et batraciens.

● **Purin de Prêle :**

- Fongicide contre cloque du pêcher, mildiou, monilia, oidiums, rouille, tavelures et septoriose de la tomate
- 1kg sans la racine pour 10 litres d'eau. Laisser macérer un jour et faire bouillir 15 minutes. Laisser refroidir, filtrer puis diluer 4 fois.

→ Attention à prendre toutes les précautions d'usage pour la manipulation et l'application des préparations.

● ● ● ● **Témoignages**

Désherber sans polluer

Mme OLIVIER, du camping Les Cigales (Le Muy – 83) indique : « le désherbage thermique est une technique que nous venons d'adopter pour les allées, les terrasses et les plages de piscine. Les mauvaises herbes sont exposées très brièvement à un flash de chaleur vive mais ne brûlent pas. Leur métabolisme étant perturbé, elles meurent rapidement. C'est simple et non polluant pour le sol. »



© Emmanuel CARON

Une gestion sachant s'adapter

M. TOURNANT (responsable espaces verts France du groupe Pierre & Vacances) explique : « sur les 200ha libres de l'un de nos sites Center Parcs, nous laissons volontairement la nature se développer sans intervention de notre part, pour limiter notre influence sur la faune et la flore. Par exemple, nous laissons le bois mort et nous favorisons la réapparition de diverses espèces de batraciens que nos clients pourront observer. »

© PN Réunion / Jean-François BENARD



3.5 Je conçois puis construis un bâtiment (en dur ou mobile)

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

La construction, les infrastructures et l'artificialisation des milieux sont des atteintes directes à la biodiversité, car elles favorisent la fragmentation et la perturbation des écosystèmes. 164 ha d'espaces naturels disparaissent chaque jour en France¹. Le « Grenelle Environnement » vise, pour le secteur du BTP, une prise en compte factuelle de la diversité du vivant : tant par la compensation des impacts liés au choix d'implantation et aux travaux de construction, que par l'intégration de la biodiversité durant la phase d'utilisation et de fin de vie des bâtiments (déconstruction ou réaffectation).

(www.legrenelle-environnement.fr)

Les acteurs publics et privés sont amenés à bâtir, à créer des infrastructures, à rénover des édifices, à aménager leur territoire ou une parcelle. Ils peuvent réduire les incidences sur la diversité biologique en considérant celle-ci dès la conception des installations, mais aussi lors du chantier. Il est alors possible de construire des structures dites « à biodiversité positive », c'est à dire qui abritent une diversité du vivant supérieure à ce que le site accueillait avant cette intervention.

● ● ● ● Comment agir ?

Comme pour les espaces extérieurs, il importe de rappeler que chaque projet de construction ou de rénovation est spécifique et se situe sur un territoire ayant ses caractéristiques propres. L'analyse des particularités d'un bâtiment (qu'il soit fixe ou temporaire : caravane, mobil-home,

chalet, cabane, roulotte, baraquement, paillote, carbet...) en lien avec son environnement, constitue toujours la première étape de la prise en compte de la biodiversité.

44

↳ QUELQUES PRINCIPES

- **Prévoir la réalisation d'une étude du site** d'implantation, notamment sur les aspects paysagers, faune, flore et habitats. Sélectionner le lieu de construction de manière à réduire les impacts sur l'écosystème, sur les espèces et sur la fragmentation du territoire, tant pendant la phase de chantier que lors de l'exploitation du bâtiment ou des équipements.
- **Concevoir les bâtiments** en s'appuyant sur les principes d'architecture bioclimatique, de Haute Qualité Environnementale, d'éco-construction et à énergie passive (voire positive).
- Inclure, toujours parmi les principes constructifs, la notion de **réversibilité des aménagements**. Le site doit pouvoir retrouver le plus possible son état initial, en cas d'arrêt de l'activité.
- **Éviter l'uniformité** d'un site et des bâtiments : la diversité des milieux favorise celle des espèces. Il convient de préserver ou d'aménager des creux, des bosses, des zones ensoleillées, des zones d'ombre, des espaces humides, d'autres secs, des bois, des prés ...
- **Stopper l'étalement urbain** et renforcer la densité bâtie. Placer les parkings en sous-sol.
- **Prévoir des voies et surfaces extérieures perméables**, composées de matériaux locaux.
- **Programmer des mesures compensatoires**, dans le jardin ou sur le bâtiment, c'est à dire recréer des micro-habitats et favoriser la biodiversité sur le site et/ou sur le territoire.
- **S'assurer des compétences** et de l'expérience de l'architecte ainsi que de son équipe (bureau d'études techniques), sur ce type de constructions et d'aménagements.



© Gîte écologique Chaumarty



¹ Rodolphe Deborre « La biodiversité au service du bâtiment... et vice-versa », Le Moniteur

Principes d'éco-conception des bâtiments :

- **Architecture bioclimatique** : elle vise une utilisation optimale du soleil et de l'environnement de la construction, par son orientation (façade au sud, prise en compte des arbres du site...), son aménagement intérieur (pièces « tampon » au nord) et son isolation (dont des vérandas et des murs capteurs). En hiver, la chaleur et la lumière du soleil seront recherchées, tandis que l'ombre et la fraîcheur seront visées en été.
- **Démarche HQE** : cette méthode vise à édifier ou rénover un bâtiment respectueux de l'environnement et des personnes qui vivront dans cette construction. 14 cibles (à atteindre selon des degrés déterminés entre l'architecte et le maître d'œuvre) permettent de guider la conception du bâtiment et les travaux. Ces 14 exigences sont regroupées en 4 thématiques : éco-construction, éco-gestion, confort et santé. La biodiversité peut être intégrée dans la cible 1 (Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat), mais certains architectes défendent la création d'une 15^{ème} cible, consacrée à la diversité du vivant.
- **BBC, bâtiments passifs, constructions à énergie positive** : ces principes sont focalisés sur l'aspect énergétique de la maison ou de l'immeuble. Il s'agit d'adopter une isolation thermique très performante, une excellente ventilation intérieure, des vitrages de grande qualité, d'éviter les ponts thermiques, voire d'installer des équipements produisant de l'énergie (photovoltaïque, solaire thermique, éolienne...).
- **Éco-construction** : ce terme désigne généralement l'utilisation de matériaux naturels pour bâtir. Une préférence est accordée aux matériaux provenant de filières biologique ou écologique (bois FSC ou PEFC...). Souvent les bâtiments à ossature bois, en paille, en terre... sont considérés comme éco-construits.

Ces différentes approches sont complémentaires. Mais par le choix des matériaux et de leur fabrication, l'éco-construction a un effet sur la biodiversité plus direct que les trois premiers principes évoqués.

45

↳ QUELQUES GESTES COMPLÉMENTAIRES

- **S'informer sur la provenance et la fabrication des produits** utilisés. Le ciment provient souvent de calcaire extrait de milieux karstiques, riches en biodiversité et sensibles. Certaines peintures extérieures privilégient les coquilles d'huitres plutôt que le dioxyde de titane pour la couleur blanche. Des pigments naturels sont incorporés dans plusieurs catégories de peintures intérieures, repérables aux labels écologiques qui leur sont attribués.
- **Opter pour des matériaux de construction naturels**, mais surtout dont la production et la filière ne perturbent pas la biodiversité. Par exemple, pour un isolant, un panneau de fibre de bois fabriqué à partir de chutes de scieries s'approvisionnant dans des forêts PEFC locales sera préférable à un rouleau de laine de mouton non issu d'un élevage raisonné ou biologique.
- **Remplacer les éléments bitumineux** (asphalte...) ou métalliques par des analogues en agro-matériaux. Remplacer les murs ou barrières de protections par leurs équivalents végétaux (haies).
- **Optimiser les superficies que le bâtiment peut offrir à la biodiversité** : toitures et/ou murs végétalisés, pergola, plantes grimpantes, jardinières, jardin d'intérieur...

Outre l'intérêt visuel des parois végétalisées, elles contribuent à l'isolation thermique et phonique des bâtiments, à la régulation des eaux de pluie, au rafraîchissement par évapotranspiration et constituent un lieu de vie pour de nombreuses plantes, arthropodes (dont les insectes) et oiseaux. Elles assurent une continuité écologique.

De plus en plus souvent proposées par la maîtrise d'œuvre, ces solutions se voient fréquemment supprimées en cours de projet pour des raisons économiques. Or, le surcoût à la construction semble raisonnable puisque compris entre 30 et 80 € du m² selon l'épaisseur du substrat et le type de végétation (entre 250 et 1000 €/m² pour les façades).

A noter, certains PLU incitent à la conception de parois végétalisées (par exemple à Paris, où les toitures-terrasses végétalisées sont éligibles à des aides financières).

- **À l'image des pigeonniers**, prévoir dans les murs, sous les toits, ou dans des recoins adaptés (combles, grenier, grange, garage, zone technique), l'incorporation de nichoirs, dont la taille et la hauteur d'envol seront adaptées à différents types d'oiseaux. Veiller à l'accessibilité de ces nichoirs.



- **Étudier la possibilité d'aménager**, à l'occasion des travaux, des micro-habitats dédiés à certaines espèces : caverne pour chauves-souris, ruches, grotte pour amphibiens, niche pour hérissons, logement pour musaraignes ou reptiles... De même, l'installation de haies, ou de plantes grimpantes sur les murs ou les pergolas, renforce la diversité des micro-habitats. Dès lors, la conception d'un bâtiment ne se limite pas à l'accueil des humains, mais aussi peut répondre aux besoins d'espèces animales, végétales et champignons (refuge, nichoir, garde-manger, pollinisation...).
- **Pour une commune ou un établissement** situé en bordure du littoral, d'un lac ou d'un fleuve, examiner l'opportunité de créer des récifs artificiels, afin de multiplier les zones de refuge ou d'habitats, pour la faune et la flore aquatiques, notamment autour d'une pile de pont, d'un ponton, d'une berge artificielle.
- **Valoriser les aménagements** et le patrimoine naturel en installant une caméra ou une lucarne pour observer l'intérieur du nichoir ou de l'habitat recréé.
- **Placer des ouvertures** et des points de vue vers les éléments remarquables du paysage local. En cas de baie vitrée, pour éviter que les passereaux ne se cognent (le paysage se reflétant dans le vitrage), il convient d'installer une ou deux silhouettes de rapace (autocollants ou dessins).

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Magazines sur l'éco-construction : www.la-maison-ecologique.com - <http://urbanetik.com/> - www.avivre.net/archi_ecologik/ - www.eco-maison-bois.fr
- Guide de la biodiversité à l'usage des maires (Éco-Maires) : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_la_biodiversite_a_l_usage_des_maires_ecomaires.pdf
- Jean-François Noblet « La nature sous son toit : hommes et bêtes, comment cohabiter ? » Éditions Delachaux et Niestlé, 2005.
- Étude du Conseil économique et social, présenté par M. Bernard Reygrobellet « La nature dans la ville – Biodiversité et urbanisme », La documentation française, 2007. www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000752/

● **Concevoir l'éclairage extérieur** de sorte à réduire la pollution lumineuse, la nuit, tout en conservant une luminosité suffisante pour la sécurité du site. N'éclairer que les lieux qui le nécessitent. Opter pour une orientation ciblée, vers le sol, par exemple pour encadrer un cheminement, avec un déclenchement maîtrisé (détecteur de présence, horloge, interrupteur crépusculaire...).

● **Limiter les travaux de terrassement** lors du chantier. Délimiter le chantier avec des barrières qui évitent la pénétration d'animaux, notamment d'amphibiens, mais également empêchent le débordement des engins sur le milieu naturel environnant. Une fois le chantier achevé, veiller à ce que les clôtures du site ne soient pas étanches et que les petits animaux puissent les franchir.

● **Maîtriser au mieux les impacts** du chantier : bruits, flux de camions, pollutions atmosphériques, lumières, gestion des déchets et gravats...



© Pascal Baudry - Conseil Général de la Vendée

- ADIVET – Association des toitures végétales : www.adivet.net
Fiche sur les toitures et murs végétalisés (CAUE de Paris) : http://caue75.archi.fr/fileadmin/user_upload/telechargement/Document/RES_Fiche_vegetalisation_150710.pdf
- CAUE (Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement) : assistance et conseils aux particuliers et aux collectivités : www.fncaue.asso.fr



● ● ● ● ● **Témoignages****La Grée des Landes**

« Dès les premières esquisses du projet d'hôtel-spa Yves Rocher La Grée des Landes, la volonté était de l'insérer le plus discrètement possible au cœur de la nature » indique Lionel SCUR, Directeur d'exploitation de l'Éco-Hôtel Spa. Construit à flanc de colline, les lignes directrices épousent le relief et les chambres ont un toit végétalisé pour se fondre dans le paysage.



Les matériaux naturels locaux sont privilégiés tels que le schiste et le bois. L'ensemble des bâtiments est cohérent avec les dix hectares de verdure du parc paysager, de la prairie naturelle et du jardin potager. Architecture bioclimatique, bâtiment à basse consommation énergétique et préservation de la biodiversité, La Grée des Landes est un hôtel qui s'engage pour la planète.

« Nous avons initié des partenariats avec des associations, comme la Ligue pour la protection des oiseaux, pour être conseillés sur la préservation de la biodiversité. Des nichoirs ont été installés en fonction des espèces locales et du potentiel qu'offre le site » complète M. SCUR. - www.lagreedeslandes.com

© La Grée des Landes - Eco Hôtel Spa Yves Rocher® Marque déposée par Yves Rocher

47

FICHE SITUATION : des clefs pour agir

Le gîte écologique Chaumarty

Chaumarty est un gîte de trois chambres, situé en Haute-Garonne. Mme Violaine COMOLLI, propriétaire, indique : « lors de la rénovation du corps de ferme, l'utilisation du chanvre avait été privilégiée au départ (coffré dans une ossature bois, en crépi, en vrac). Mais il a été vite remplacé par des matériaux de proximité : copeaux de bois (déchets de scierie) ou paille. Tandis que la chaux a été remplacée par la terre prélevée sur le site. »

Le projet d'extension du gîte s'appuie de nouveau sur les principes du bioclimatisme et de l'éco-construction : « Nous avons, là encore et plus qu'auparavant, cherché à contourner les produits industriels, même écologiques, par l'utilisation maximale de la terre et de la paille » précise Mme COMOLLI.

Enfin, la piscine est un bassin de baignade naturelle, avec vue sur les Pyrénées. Une ceinture végétale filtre l'eau, sans utilisation de chlore, tout en créant un milieu naturel original. La terrasse de 60m² est en mélèze d'Ariège. <http://chaumarty.com>



© Gîte écologique Chaumarty



3.6 Je gère une structure et un bâtiment au quotidien

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Dans le fonctionnement d'une structure touristique, certaines pratiques ont un lien avec la biodiversité. Des produits courants, comme le papier ou le textile, sont issus de ressources naturelles puis de processus de fabrication qui, lorsqu'ils ne sont pas encadrés par des normes et labels, génèrent des impacts très forts sur l'environnement et la biodiversité.

Certains gestes du quotidien peuvent aussi engendrer des pollutions de l'eau ou perturber la vie des espèces vivant la nuit.

● ● ● ● Comment agir ?

● Éviter la pollution des eaux

-Lors du nettoyage d'une terrasse ou d'un cheminement piétonnier goudronné par exemple, les eaux de rinçage rejoignent souvent le milieu naturel sans traitement, soit par écoulement, soit via le réseau de collecte des eaux de pluie. Dans tous les cas, ne pas employer des produits lessiviels toxiques et préférer plutôt les nettoyeurs hautes pression ou à vapeur. Il importe aussi de veiller au bon traitement des eaux usées de sa structure ou de sa commune (raccordement, bon état du système).

-Les véhicules perdent malheureusement souvent de l'huile lors du stationnement. À chaque épisode pluvieux, l'eau emporte ces hydrocarbures qui rejoignent le milieu naturel via le réseau de collecte des eaux de pluie. Pour les grands parkings, installer un déboureur-déshuileur. Pour les surfaces moins importantes, privilégier l'infiltration des eaux de pluie directement dans le sol.

-Les petits travaux de peinture impliquent de nettoyer les ustensiles de travail. Éviter impérativement de déverser les solvants et les eaux de rinçage dans le réseau d'évacuation. Les conserver et les déposer en déchetterie.

-Il n'est pas rare de stocker en extérieur des huiles alimentaires usagées, des produits chimiques pour le traitement de l'eau de piscine ou des produits phytosanitaires. Trop souvent, les fûts ou bidons sont renversés par accident. Leur contenu rejoint le milieu naturel par écoulement ou via le réseau de collecte des eaux de pluie. Placer plutôt ces produits dans des zones sans dangers (éviter les zones de circulation) et sur des bacs de rétention.

-Le dépôt sauvage de déchets dans la nature est interdit. Les pluies lessivent les déchets et emportent les polluants dans le milieu naturel. Lorsque des déchets sont évacués par des prestataires à l'occasion de petits travaux de rénovation, exiger un bordereau de suivi des déchets démontrant qu'ils ont été déposés dans un centre de traitement ou de collecte agréé. En randonnée comme pour toutes les activités de pleine nature, il est important d'organiser la collecte des déchets et de sensibiliser les pratiquants.

● Acheter des produits labellisés

-Que ce soit pour l'ameublement, l'aménagement extérieur ou le papier, préférer des produits labellisés FSC ou PEFC.



Le système de certification PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification scheme) est une initiative des professionnels de l'exploitation forestière et de la filière bois. La certification PEFC garantit l'application concrète de plusieurs principes de gestion forestière durable : maintien des capacités de renouvellement et du bon état sanitaire, respect de

la biodiversité, protection du sol et des eaux, maintien des fonctions d'agrément (accueil du public, paysage...).
www.pefc-france.org



Le « Forest Stewardship Council » (FSC) est une association internationale réunissant des organisations de protection de l'environnement, des acteurs de la filière bois (importateurs et exportateurs, exploitants forestiers, transformateurs, distributeurs...), des représentants des populations indigènes, des organismes

de certification répartis à travers le monde. Les standards établis par le FSC sont basés sur une dizaine de principes dont le respect des réglementations, le respect du droit des populations indigènes de disposer de leurs terres, le bien-être des travailleurs et le développement économique des communautés locales, l'exploitation efficace des ressources forestières, la préservation de la biodiversité et la réduction des impacts environnementaux de l'exploitation forestière, la gestion planifiée des exploitations, la préservation des forêts à haute valeur écologique, etc.

www.fsc-france.fr



-Pour les produits d'accueil ou pour le spa, les vertus des plantes et des produits naturels ne sont plus à démontrer. Or, la grande majorité des savons et cosmétiques utilisés dans le secteur du tourisme sont constitués de produits de synthèse. C'est un vrai gage de qualité de service que de proposer des produits naturels, dont la fabrication respecte l'environnement et dont l'utilisation ne dégrade pas la santé des hôtes. Plusieurs labels viennent garantir la qualité environnementale de ces produits : Écolabel Européen, Cosmébio...

-Le coton biologique est tout particulièrement recommandé pour un large éventail d'usages : vêtements professionnels, peignoirs, nappes et serviettes de tables, serviettes de toilettes, draps et matelas... D'autres fibres naturelles sont aussi recommandées : chanvre, lin, bambou... L'agriculture biologique fait en effet la part belle à la biodiversité par ses alternatives aux produits chimiques de traitement et son approche culturale adaptée au milieu naturel.

-Éviter le recours à des plantes menacées. Par exemple, le bois de santal, abattu pour en extraire une huile aromatique (soins du corps, parfums...), voit ses peuplements dégradés en Inde, Indonésie, Papouasie-Nouvelle Guinée et dans le sud du Pacifique.



© Annabelle RIEUX

Pour juger de la qualité écologique et équitable d'un vêtement ou d'un produit textile, il faut s'intéresser à l'ensemble de la filière depuis la fabrication et pas seulement à la matière première utilisée. Un certain nombre de labels et certifications apportent leur lot de garanties en fonction du niveau de performance sociale et environnementale visé.

Les labels répertoriés ci-dessous sont ceux que vous pourrez trouver sur des produits commercialisés en France .

- BioRe : <http://www.remei.ch/fr/biore.html>
- EKO – Skal : <http://www.controlunion.com/main/default.htm>
- Label textile biologique – Ecocert : <http://www.ecocert.fr/>
- Écolabel européen textile : www.ecolabels.fr
- Oeko tex standard : http://www.oeko-tex.com/OekoTex100_PUBLIC/index.asp

● Réduire la pollution lumineuse la nuit

L'éclairage artificiel la nuit (enseignes commerciales, lampadaires...) perturbe lourdement la vie des insectes et de nombreuses espèces nocturnes. Par souci d'économies d'énergie et pour éviter cet impact sur la biodiversité :

-Couper toutes les enseignes éclairées la nuit (sauf si l'établissement est ouvert seulement la nuit).

- Préférer les lampes dont la température de couleur est inférieure à 2300°K, en privilégiant systématiquement les lampes à vapeur de sodium par rapport à toute autre technologie.

-Utiliser des détecteurs de mouvements et des interrupteurs crépusculaires.

- Choisir des systèmes d'éclairage dotés de réflecteurs dirigeant la lumière seulement vers les zones où elle est nécessaire, autorisant l'emploi de lampes d'une puissance électrique moins élevée et, surtout, évitant l'émission inutile et néfaste de lumière au-dessus de l'horizon.

-Plafonner la puissance lumineuse totale installée le long des voies et cheminements : limiter à 100 kilolumens/km pour des voies de largeur inférieure à 10 mètres et 200 kilolumens/km au-delà de 10 mètres.



Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Il permet une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. L'événement repose sur l'organisation partout en France de nombreuses manifestations et animations. Il permet alors la découverte ludique de la faune et de la flore et l'observation des étoiles avec des astronomes avertis. En parallèle, les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public. - www.jourdelanuit.fr



● **Commerces et boutiques**

-Le commerce des espèces menacées est une pratique illégale. Aucune espèce figurant sur les listes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - www.cites.org) ne doit être exposée, stockée ou vendue.

-Les associations locales de protection de l'environnement proposent parfois des mascottes à l'effigie d'une espèce menacée qu'elles s'efforcent de préserver. Mettre leur produit en vente ou en cadeau soutiendra leurs actions.

-Encourager les artistes et artisans locaux à proposer des souvenirs fabriqués à partir de matériaux durables, y compris avec des matériaux de recyclage, plutôt que d'utiliser des espèces menacées.

● ● ● ● **Comment aller plus loin ?**

50

Réduire la contribution au changement climatique :

Les effets sur les écosystèmes des changements climatiques, provoqués par l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, sont déjà observables et vont continuer de s'accroître. Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'agir, il est nécessaire d'établir un bilan pour connaître ses marges de manœuvre.

La méthode Bilan Carbone® a été développée par l'ADEME pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre de toute organisation. Cette démarche est très instructive pour identifier les postes contribuant le plus au changement climatique puis déterminer un plan d'actions.

Pour compenser les émissions de gaz à effet de serre qu'il ne serait pas possible de réduire, des programmes dédiés ont été créés. Parmi ceux-ci, certains prennent en compte la biodiversité, par exemple en favorisant la reforestation ou la préservation d'espaces boisés.



● ● ● ● Ressources

- Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. www.anpcen.fr
- Campagne Le Jour de la Nuit, « rubrique ressources et outils » : <http://www.jourdelanuit.fr/Pour-comprendre-documentation>
- Guide de gestion environnementale et sociale pour les professionnels du tourisme : www.magestour.com
- Bilan Carbone® : www.ademe.fr/bilan-carbone
Charte pour les programmes de compensation carbone : www.compensationco2.fr
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES : www.cites.org
- Produits cosmétiques contenant des produits issus de l'agriculture biologique : www.cosmebio.org



● ● ● ● Témoignages

L'association La Via Natura

Depuis 3 ans, la petite mais dynamique association des campings La Via Natura, rejointe en 2010 par le terrain Esterel Caravaning, a mis en place un programme de compensation des émissions de CO2 générées par les déplacements des campeurs. 15 000 euros ont été réunis pendant la saison touristique. Ce financement fût alloué à l'ONG Éco-Bénin pour reconstituer une mangrove près du lac Ahémé.



En novembre 2010, certains gérants de campings sont venus prêter main forte à l'ONG béninoise pour planter les 100 000 Palétuviers. Pascal RUYSSCHAERT, président de La Via Natura précise que « cette démarche ne coûte rien aux vacanciers ». L'opération est entièrement à la charge des campings. « Pour les campeurs, dont une proportion sans cesse croissante partage nos valeurs, cette action est très bien perçue ». www.campings-la-via-natura.com

© Camping Pyrénées Natura

L'hôtel-casino Lucien Barrière de Lille

Dans le cadre de sa politique environnementale, l'hôtel-casino du groupe Lucien Barrière à Lille, s'engage à optimiser les achats qui disposent d'un signe de reconnaissance écoresponsable. Ainsi l'approvisionnement en papier est actuellement à 80% issu de forêts gérées de manière durable (FSC ou PEFC). www.lucienbarriere.com



3.7

Je cuisine ou je vends des produits alimentaires dans mon établissement

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

L'alimentation de l'homme, mais aussi celle de toutes les espèces vivantes, est directement liée aux ressources naturelles disponibles (eau, minéraux, autres espèces) et donc aux écosystèmes. La qualité, la quantité et la diversité de ce que les êtres vivants ingèrent agissent sur leur santé et donc sur la survie du groupe. La préservation de la biodiversité, des milieux comme des espèces, apparaît alors clairement comme un facteur nécessaire à notre simple subsistance.

Qu'ils soient issus de l'agriculture, de l'élevage ou qu'ils soient prélevés directement dans la nature, nos aliments sont partie intégrante des écosystèmes. Notre consommation peut parfois engendrer un déséquilibre des milieux et/ou une fragilisation des espèces. Mais des solutions existent !

● **L'agriculture**, lorsqu'elle conduit à une utilisation massive d'eau, d'engrais azotés et de pesticides, est dommageable, d'une part aux agriculteurs et au voisinage, d'autre part aux sols, aux milieux aquatiques, à la flore et la faune. La monoculture et les pratiques agricoles qui y sont liées, compromettent localement la diversité génétique des espèces.

Il existe, des modes de conduite agricole qui ont un impact plus faible sur l'environnement et sur la biodiversité. Les dénominations sont aussi nombreuses que les pratiques (agriculture raisonnée, biologique, durable...). Retenons que les principes de l'agroécologie sont le respect du sol et de l'écosystème local, l'économie des ressources naturelles mais aussi l'équilibre socio-économique pour l'agriculteur et sa famille. Il faut s'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes : les solutions se trouvent directement dans la nature (lutte biologique, associations de végétaux, rotation, assolement, agroforesterie...).

● **La pêche**, par ses méthodes et les quantités prélevées, peut être mettre en péril un grand nombre d'espèces. Les 3/4 des produits aquatiques consommés sont «surexploités ou en passe de l'être» d'après le WWF France.

Selon une récente évaluation de l'UICN, plus de 40 espèces de poissons marins présentes actuellement dans la Méditerranée pourraient disparaître dans les prochaines années. Ainsi, le potentiel de reproduction du Thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*) a diminué de 50% au cours des 40 dernières années en raison de la pêche intensive.

Les filets dérivants, chaluts de fond ou sennes coulissantes entraînent la capture d'espèces non ciblées (poissons, marsouins, tortues ou dauphins, rejetés morts ou blessés), la destruction d'habitats, la présence de vieux filets en mer... Le respect des législations, le développement de labels (dont MSC) et de chartes de bonnes pratiques doivent être exigés.



© Marcel BRENER

● **L'élevage**, lorsqu'il est intensif, induit l'usage d'antibiotiques, l'abandon de races locales et la concentration d'effluents. Il s'appuie sur une alimentation bon marché, composée de céréales (souvent issues d'une agriculture utilisant massivement des pesticides et de l'eau, comme pour le maïs par exemple) mais aussi de soja, le plus souvent cultivé sur un autre continent et/ou contenant des OGM (Organisme Génétiquement Modifié), voire complétée d'hormones.

Dans le cas particulier de la pisciculture (élevage de poissons), outre la sensibilité aux maladies et à divers parasites conduisant à employer beaucoup d'antibiotiques et de substances chimiques, le débordement du vivier peut libérer des individus d'élevage dans le milieu naturel et être préjudiciable pour les espèces indigènes.

Les conséquences de l'élevage intensif sont la pollution des sols, de l'air et de l'eau, la déforestation pour produire l'alimentation animale. Elles constituent des atteintes à la biodiversité, tant au niveau des écosystèmes que des espèces et de leur patrimoine génétique.

L'élevage en plein air, avec des densités faibles et une protection vis-à-vis du milieu naturel et des espèces proches, s'appuyant sur une agriculture locale et respectueuse de l'environnement, bénéficie de plusieurs labels et de cahiers des charges précis.

● **La chasse**. Le gibier sauvage est souvent apprécié sur la carte des restaurateurs. Selon le pays, l'encadrement de la cynégétique diffère.

Au-delà du statut de l'animal (chassable ou protégé), les modes de chasse sont cruciaux pour le maintien des populations animales, comme pour limiter les dérangements et les pollutions (période et lieu de chasse, comportement du chasseur - par exemple le ramassage des cartouches pour éviter l'accumulation de métaux dans le milieu naturel et la chaîne alimentaire - classe d'âge de chaque animal...).

Notons que le Conseil de l'Europe a signé en 2007, une Charte de la chasse et de la biodiversité : http://www.cic-wildlife.org/uploads/media/Hunting_Charter_FR.pdf



● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELS GESTES ?

● Acheter mieux :

- En privilégiant les achats de saison, locaux, afin de mettre en valeur les saveurs régionales.
- En favorisant les fournisseurs engagés dans une démarche environnementale, agissant en faveur de la préservation des espèces et des milieux. La relation avec le fournisseur est à ce niveau cruciale et consiste en un encouragement mutuel en termes d'action, de sensibilisation, de progrès continu.
- En sélectionnant des produits de qualité, labellisés, issus de pratiques durables et raisonnées.
- En assurant personnellement l'approvisionnement d'une partie des aliments, via par exemple la création d'un potager qui peut être par ailleurs un excellent vecteur de sensibilisation.

● Faire preuve de créativité :

- Composer plusieurs cartes par an, jouer sur un intéressant panel de plats du jour permet de mettre en lumière les produits frais, de saison.
- Savoir suggérer à sa clientèle des produits originaux, des variétés ancestrales, « revisitées », peut être un atout de différenciation de la carte comme un formidable moyen de favoriser la biodiversité des ressources naturelles. Le programme de Mr Goodfish (www.mrgoodfish.com/fr) au-delà du message de sensibilisation fourni au public et aux professionnels, illustre parfaitement l'engouement pour les espèces halieutiques inédites. Dans le même esprit, le guide Fish2Fork (www.fish2fork.com) a, de son côté, choisi de distinguer les restaurateurs par leurs efforts de prise en compte des principes de pêche durable.
- Favoriser un regroupement associatif et professionnel d'échange, de formation, entre chefs et/ou restaurateurs ; créer une charte commune ; pour les indépendants, tisser un réseau de fournisseurs actifs et engagés dans une démarche similaire, favorise le partage des idées et bonnes pratiques.
- Encourager les initiatives des équipes, prendre en compte leur connaissance des produits et saveurs régionales.
- Accueillir au sein de la structure des soirées, expositions, dont les thématiques illustrent et encouragent l'engagement de l'établissement.
- Refuser aussi de participer à la promotion de produits rarissimes (thon rouge, viande exotique de brousse ou du lagon, oiseaux...), souvent l'apanage des établissements de luxe.

● Sensibiliser :

- Sa propre personne ! La presse professionnelle, papier ou sur internet, relaye les innovations en matière de produits/fournisseurs plus respectueux de l'environnement. S'abonner à une newsletter électronique est gratuit.
- Les collaborateurs internes : leur expliquer les contraintes et opportunités de la démarche environnementale de l'établissement. Les inciter à mettre en valeur les choix de produits ou fournisseurs car ils seront le premier relais vers l'extérieur, sensibilisant à leur tour la clientèle. Par leurs éco-gestes, les équipes participent aussi à la préservation de l'environnement (gestion des déchets, lutte anti-gaspillage, gestion de la ressource en eau...).
- Les autres professionnels et acteurs du tourisme sur son territoire, car il est certain qu'on avance plus vite à plusieurs !
- Les fournisseurs : en les incitant à suggérer et favoriser leurs meilleurs produits, à référencer toujours plus de produits de qualité, en définissant un cahier des charges.
- Les clients : avec discrétion et humilité certes, mais sans modestie ! La carte est un excellent vecteur (alléchante, détaillée et symbolique) qui les encouragera à revenir profiter de la qualité des mets à déguster. Une fois convaincus, vos clients seront vos meilleurs prescripteurs ! Certains restaurants précisent si le poisson est « de ligne » ou « de chalut ».



© IRD / Patrice CAYRÉ



↳ QUELS OUTILS ?

Pour se repérer parmi les labels :



L'agriculture biologique et le label bio européen garantissent que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo bio européen est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010. Ces signes ne concernent que les produits agricoles et agroalimentaires.



Demeter est une association et une marque internationale, déposée depuis 1932, qui distingue des produits issus de l'agriculture bio-dynamique. Elle a pour but de soigner la Terre, régénérer les sols (grâce à la fumure et à des préparations à base de plantes médicinales et de minéraux, en respectant les rythmes de la Terre et du Cosmos) et favoriser l'intégration en un même lieu de l'élevage et des cultures.



BIO Cohérence est une association (née initialement Alternative Bio) et une marque qui s'engage pour une agriculture biologique toujours plus respectueuse des équilibres environnementaux, sociaux et économiques, selon une charte et un cahier des charges stricts.



Nature et Progrès est une fédération de consommateurs et de professionnels engagés depuis 1964 dans l'agro-écologie, défendant une agriculture éthique, bio-diversifiée, préservant le tissu rural et le métier paysan, selon son propre cahier des charges, indépendant de la réglementation européenne, attaché à une approche solidaire et participative.



Bio solidaire et Bio équitable sont deux marques collectives gérées par l'association Bio Partenaire. Elles associent les garanties de l'agriculture biologique et les principes de filières équitables. La marque Bio Equitable s'applique aux entreprises en partenariat avec des producteurs des pays émergents ou en voie de développement. La marque Bio Solidaire s'applique aux partenariats de proximité entre transformateurs et producteurs.



Le label ECOCERT Equitable suit le référentiel ESR d'ECOCERT, combinant les garanties du commerce équitable (selon les définitions réglementaires françaises) et de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles.



Le sceau Rainforest Alliance Certificated™ se trouve sur des produits de la grande distribution comme le cacao, le café, les fleurs, le thé, les légumes provenant d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Hawaï. Ce sceau assure aux consommateurs que le produit a été cultivé selon des pratiques responsables tant au niveau social qu'environnemental.



Marine Stewardship Council™ est une norme édictée en 1995 par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) garantissant une exploitation raisonnée de la ressource poissonnière. www.fishonline.org/



L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'AOC démontre un lien fort avec le terroir.



L'appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. Ce signe européen protège par ailleurs le nom du produit dans toute l'Union européenne.



La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) protège quant à elle une recette traditionnelle.



La Charte RSPO™ (Roundtable on Sustainable Palm Oil) est le fruit d'une association éponyme militant pour une huile de palme exploitée selon des principes responsables et respectueux de l'environnement. www.rspo.org



↳ SOURCES D'INFORMATIONS POUR ALLER PLUS LOIN



Le programme « **Mr Goodfish** » a pour but de sensibiliser le public et l'industrie poissonnière à la consommation durable de produits de la mer, en recommandant certaines espèces et en listant les restaurants et poissonneries participants. www.mrgoodfish.com/fr



Conçu pour les consommateurs, le **guide Fish2Fork** recense les restaurateurs faisant des efforts pour servir un « poisson durable », travaillant en collaboration avec la filière professionnelle la plus respectueuse des principes de préservation des espèces et des stocks halieutiques. Le site éponyme recense l'actualité de ces professionnels et suggère au grand public des pistes de consommation responsable selon les préconisations de la Marine Conservation Society (MCS).



Sur ce même thème, l'**Alliance produits de la mer** est un programme international de SeaWeb qui a pour vocation de créer des opportunités de changements au sein de la filière des produits de la mer. L'Alliance travaille avec l'ensemble des acteurs de la filière (pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs, grossistes, distributeurs, restaurateurs, poissonniers...) et les accompagne vers la durabilité en favorisant le dialogue et les opportunités de réseau. L'Alliance a publié le « Guide des espèces à l'usage des professionnels » qui présente les principales espèces consommées en France sous l'angle de la durabilité : www.allianceproduitsdelamer.org/resources/Guidedesespeces.php



TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages. Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature. Ce réseau a été fondé en 1976 et est un programme commun à l'UICN et au WWF. www.traffic.org/news-french (site web en anglais).



L'association internationale **Slow Food** cherche à enrayer la disparition des traditions gastronomiques locales, à redonner de l'intérêt aux consommateurs pour la nourriture, ses origines, ses saveurs et à les informer des conséquences de leurs choix alimentaires. www.slowfood.fr



Les informations de l'**UICN France**, Agriculture & biodiversité : www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Biodiversite_signes_reconnaissance_agricoles.pdf



Les actions liées à l'alimentation responsable de la **Fondation pour la Nature et l'Homme** : www.fondation-nature-homme.org



Les campagnes du **WWF** pour une alimentation de qualité : www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/modes-de-vie-durables/pour-une-alimentation-de-qualite



Les forums **ECORISMO** réunissent des professionnels et des experts des solutions environnementales adaptées à la restauration. Ces rendez-vous ont lieu partout en France et plusieurs fois par an. www.ecorismo.com

● ● ● ● ● **Le saviez-vous ?**

C'est rassurant. La sauvegarde du plus grand garde-manger de l'humanité, que sont les océans, préoccupe de plus en plus les professionnels. Plusieurs initiatives ont vu le jour en parallèle :

- la campagne de Mr Goodfish (si l'initiative s'adresse en priorité au grand public, son concept original mettant en lumière des poissons méconnus inspire judicieusement les restaurateurs),
- le guide Fish2Fork, mettant en avant les restaurateurs les plus responsables,
- diverses mobilisations, comme celle des cuisiniers des Relais & Châteaux, qui se sont regroupés autour d'une charte. En collaboration avec Alliance Produits de la mer, les chefs volontaires ont approuvé par vote unanime 6 engagements forts visant à protéger les ressources halieutiques. Les engagements sont consultables par le public sur le site du réseau : <http://devdurable-rc.blogspot.com>



3.8 Je propose des expériences de voyage

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Pour l'ensemble des voyageurs – qu'ils soient tour opérateurs, agents de voyage ou réceptifs – la diversité des peuples et des espaces naturels qu'ils font découvrir au grand public, sont de véritables gages de prospérité. Encore faut-il s'assurer de leur pérennité et de leur accessibilité.

Pour la clientèle « loisirs », cette biodiversité est souvent à l'origine de la toute première envie de voyager, de découvrir les trésors de la planète. Qui n'a jamais rêvé de plonger sur la Grande Barrière de corail australienne, de serpenter au cœur des Tsings de Madagascar ou de s'aventurer dans la forêt tropicale du Costa Rica ?

Pour préserver ces trésors, tous les acteurs professionnels du voyage ont un rôle clé évident à jouer dans la conservation de la biodiversité : auprès de leurs clients et fournisseurs comme au sein de leur propre structure.



● ● ● ● Comment agir ?

↘ QUELS GESTES ?

○ ICI...

- **En adoptant en interne des pratiques durables**, respectueuses de l'environnement (politique d'achats responsables, politique d'impression de brochures révisée au strict nécessaire, plan de gestion des ressources naturelles et des déchets, etc.).
- **En sélectionnant rigoureusement les prestations locales** et en faisant – par le biais d'une production aussi judicieuse que réfléchie – la promotion des acteurs (professionnels et/ou associations) qui agissent dans le sens de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Leurs atouts sont les vôtres.
- **En sensibilisant l'ensemble des professionnels du réseau et de la clientèle** (lors des étapes de conseils puis au travers du carnet de voyage). La transmission de l'information est cruciale : elle doit être concise, précise et percutante.
- **En finançant une ONG, une association ou une fondation** agissant pour la conservation de la nature et en incitant la clientèle à participer.
- **En rejoignant un réseau** de professionnels actifs agissant pour la conservation de la biodiversité.
- **En proposant un programme de compensation des émissions de carbone ou des atteintes à la biodiversité**, pour financer des actions de restauration de milieux dégradés ou la protection d'espèces menacées.

○ LÀ-BAS ...


- **En respectant la réglementation touristique et environnementale** du(des) pays concerné(s).
- **En minimisant la pression touristique sur les sites sensibles** : favoriser les petits groupes, leur répartition dans le temps et dans l'espace, s'assurer que les guides accompagnateurs participent activement à la préservation des lieux, en toute connaissance de cause.
- **En soutenant l'information et la formation des partenaires locaux**, ainsi qu'en établissant régulièrement des échanges avec eux, sur le thème de la biodiversité.
- **En mettant en œuvre les moyens nécessaires pour protéger, nettoyer et restaurer les sites** en cas d'évènement en plein air au sein d'un espace naturel (voyage incentive ou séminaire par exemple).
- **En allant à la rencontre des réseaux associatifs locaux de protection d'environnement**, en les soutenant et en leur apportant une participation humaine bénévole ou matérielle, de l'aide dans l'organisation de leurs missions (déplacements, réservations..).



● ● ● ● ● Quels outils ?

● **Pour participer activement à la lutte contre le changement climatique**, impactant la biodiversité à l'échelle planétaire, un voyageur peut choisir de réaliser son propre Bilan Carbone® (le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera exigé des entreprises de plus de 500 salariés dès janvier 2012, en application du « Grenelle Environnement ») ou de mettre en place un système de management environnemental à travers une certification comme **ISO 14001** ou **EMAS** ;

● **Pour s'engager fermement dans le « tourisme durable »**, surveiller et modifier ses pratiques, le professionnel du voyage peut se tourner vers deux certifications dédiées à son métier :

atr  - **ATR** (certification Agir pour un Tourisme Responsable, audité par AFNOR). Cette certification, autrefois l'apanage des tour-opérateurs thématiques dits d'aventure (l'association ATT a d'ailleurs créé le référentiel et développé commercialement la démarche), s'ouvre aujourd'hui aux voyageurs sur-mesure et travaille avec le CETO (association française de tour opérateurs) sur une version du référentiel qui pourrait plus aisément s'adapter aux voyageurs généralistes.



- **Green Globe** (via le référentiel dédié aux voyageurs publié en 2010, porté par Green Globe Certification et audité par un professionnel tiers accrédité indépendant). C'est aujourd'hui l'un des référentiels les plus complets sur le plan des exigences liées à la préservation de la biodiversité.

● **Une charte pour rassembler et poser ses engagements** : que ce soit selon le modèle de l'association **ATT/ATR** (repris par des hôteliers, comme outil de sensibilisation de la clientèle) ou de l'association des tour-opérateurs plongée, la rédaction d'une charte est souvent le point de départ d'une démarche de progrès collective pour les opérateurs d'une même destination, et peut de ce point de vue être pertinente ;

● **Pour étoffer et affiner sa production**, le tour opérateur peut s'appuyer sur les écolabels et certifications de renom (**ISO 14001**, **Green Globe**, **Écolabel Européen**, **La Clef Verte** ou **Green Key**, **Travelife**, **Earth Check**, **Hôtels au Naturel**...) qui attestent des efforts que leurs fournisseurs ont accompli en la matière.

Des actions collectives (de sensibilisation notamment) peuvent être aisément menées au sein d'associations locales ou de regroupements professionnels nationaux ou internationaux tels que **Tour Operators' Initiative for Sustainable Tourism Development (TOI)**. Établie en 2000 par un groupe de tour opérateurs, cette organisation non gouvernementale bénéficie du support du PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement), de l'UNESCO et de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme). Son but : encourager les professionnels du voyage à s'engager fermement en faveur du développement durable au sein de leur entreprise comme au cœur des destinations qu'ils commercialisent.

57

● ● ● ● ● Comment aller plus loin ?

● Tout savoir sur le Bilan Carbone® :

www.ademe.fr/bilan-carbone

● La certification ATR : www.tourisme-responsable.org

● L'association des Voyageurs et Voyageuses éco-responsables (V.V.E) : www.vve-ecotourisme.com

● L'association pour le Tourisme Equitable et Solidaire : www.tourismesolidaire.org

● La certification Green Globe : www.greenglobe.com

● La certification Earth Check : www.earthcheck.org

● La certification EMAS :

ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

● La certification ISO 14001 :

www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials

● Le programme Travelife : www.travelife.eu

● Tour Operator's Initiative for Sustainable Tourism Development (TOI) : www.toinitiative.org

Le chapitre 1.8 présente les différents labels et certifications adaptés au tourisme, avec leurs liens internet. Il s'agit notamment de : ATR, La Clef Verte, l'Écolabel, Européen, Green Globe, Earth Check, Hôtels au Naturel, EMAS, ISO 14001, Gîtes Panda, Éco-Gîte, Chouette Nature, Pavillon Bleu.



● ● ● ● ● Témoignages

Des tours opérateurs inventifs développent le voyage utile

© Sébastien CARLIER

Les idées ne manquent pas.

Nombreux sont les tour opérateurs « aventure » qui élaborent chaque année des nouveaux produits permettant de combiner le plaisir du voyage et l'approche spécifique de l'environnement et de la protection de la biodiversité.

De la simple prise de contact avec la médecine par les plantes ou la culture bio (proposé par exemple par Croq Nature, www.croqnature.com), à la survie en milieu naturel (chez Amarok, www.amarok-espritnature.com entre autres), du nettoyage et de la dépollution de zones de trek (à voir sur www.karavaniers.com ou www.allibert-trekking.com notamment) à l'écovolontariat (développé par Cybelle Planète, www.cybelle-planete.org, pour faire activement participer les vacanciers à la préservation de la biodiversité en aidant sur le terrain des projets locaux), il n'y a qu'un pas. Faites vos choix...



58

Les 10 recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (l'OMT)

L'OMT a établi et présenté, à l'occasion de la Journée Mondiale du Tourisme 2010, dix recommandations afin de mieux intégrer la protection de la biodiversité dans le développement du tourisme, particulièrement par l'application des processus décrits dans le guide international sur le tourisme de la Convention on biological diversity's (CBD). À destination du grand public, ces informations peuvent (et devraient) être relayées par Atout France, le CETO et toute autre institution de promotion touristique.

Informations disponibles auprès de :
UNWTO Sustainable Tourism Program
www.unwto.org



Le monde sub-aquatique se mobilise

© ATOUT FRANCE/Aquashot

Par le biais de l'association Longitude 181 NATURE (fondée en 2002 et dont le président d'honneur est Albert Falco, ancien chef plongeur et capitaine de la Calypso) les professionnels de l'exploration sub-aquatique se sont mobilisés. L'objectif de l'association est de montrer l'extraordinaire diversité biologique et culturelle du monde afin que chacun puisse profiter, demain, des richesses de la planète, durablement et plus équitablement.

C'est dans cet esprit qu'ils ont lancé, dès 2002, la Charte internationale du plongeur responsable, adoptée depuis, entre autres, par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), ainsi que plusieurs associations de moniteurs et de tour opérateurs plongée, à l'instar de Nouvelles Frontières.

Informations complémentaires auprès de :
Longitude 181 NATURE - 12 rue La fontaine - 26000 Valence - contact@longitude181.com
www.longitude181.org



3.9

Je valorise ou commercialise un établissement ou une destination

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

À l'heure où le « tourisme de nature », l'« éco-tourisme », les « séjours au vert » ou encore les voyages « plongée » rassemblent chaque année de plus en plus d'adeptes, le patrimoine naturel est, à lui seul, un atout significatif participant à la valorisation et à la commercialisation d'un établissement comme d'une destination.

Sans même chercher à cibler particulièrement les « éco-voyageurs », une étude de l'IFOP en 2008 démontrait que pour 43% des catégories socio-professionnelles aisées (CSP+) la destination touristique idéale est : « un lieu où l'environnement est particulièrement bien préservé ».

Espaces maritimes, zones humides, milieux montagnards, prairies ou forêts, chaque recoin de nature, protégé ou non, représente un potentiel touristique, économique et social. Les risques de dégradations, auxquels le tourisme peut contribuer étant omniprésent, ce capital naturel doit être préservé.

Il ne peut y avoir d'activité touristique pérenne sans une cohérence avec le milieu naturel qu'elle exploite ou côtoie. Que ce soit la conception, la promotion, la commercialisation de produits touristiques, mais aussi la gestion des réservations, l'accueil des clients ou les échanges avec les prospects, ces différents métiers du tourisme sont tous concernés par la biodiversité.



© Guillaume BÉREAU

59

● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELS GESTES ?

● **On parle mieux de ce que l'on connaît** : il est nécessaire de se donner des objectifs de meilleure connaissance de l'environnement naturel du site ou de la destination, pour mieux protéger et agir :

- Connaissance des milieux et des espèces qui les composent : c'est le socle indispensable de toute démarche de préservation de la biodiversité. Il est important d'inciter les acteurs de terrain (gestionnaires des espaces verts, personnel technique, organisateurs d'excursions ou centres de plongée par exemple...) à se former et à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en retour.
- Connaissance des enjeux de préservation spécifiques de ces milieux et de ces espèces (parfois protégées).
- Connaissance des acteurs économiques, associatifs et institutionnels impliqués.

● **Informé, c'est déjà agir**. La transmission d'information (précise, ciblée, documentée, jamais évasive) permet à la fois de sensibiliser les clients et de valoriser l'établissement ou la destination. La quête d'information peut aussi permettre de déceler de nouveaux marchés de niche (adeptes des voyages naturalistes, ornithologiques, subaquatiques...) et de définir le caractère identitaire de son produit.

● **Promouvoir et vendre sans trahir** : il convient de s'assurer de la réelle prise en compte de la biodiversité dans la conception des produits touristiques avant d'appuyer sa communication sur ce thème.

Le greenwashing ou « écoblanchiment », c'est-à-dire l'usage d'arguments faussement écologiques pour verdir son image, notamment dans le domaine de la publicité et de la promotion des offres touristiques, est encadré par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (<http://www.arpp-pub.org/>) (et surveillé par des associations telles que l'Observatoire Indépendant de la Publicité (OIP).

Les clients étant de mieux en mieux informés, ils sauront décrypter les beaux discours et fausses promesses. Il importe de communiquer sur des faits, des résultats, du concret, de ne pas éluder les risques de dégradation, et, s'il y a atteinte à la biodiversité, ne pas l'occulter.



● **Concevoir autrement** : hôteliers, réceptifs ou offices du tourisme doivent constamment améliorer leur offre et questionner les produits qu'ils conçoivent et présentent au public :

- En analysant la place de la biodiversité dans chaque produit.
- En sélectionnant une alimentation, des souvenirs ou des produits d'accueil certifiés et/ou issus de productions locales et respectueuses de l'environnement. Les séminaires verts deviennent courants, les petits déjeuners, pauses ou repas bio se développent...
- En segmentant son offre pour toucher un public averti et attentif à l'environnement.
- En ne culpabilisant pas les clients ou visiteurs non avertis, par respect pour la diversité des opinions, tout en expliquant en quoi des efforts de préservation des espèces et des milieux est utile.
- En favorisant l'implication des acteurs locaux et des professionnels du voyage (voir les fiches 3.8 et 3.10).
- En limitant le nombre de participants par groupe, pour éviter des dégradations dues à une fréquentation trop importante d'un espace naturel, selon la sensibilité du site.
- Des idées parfois simples : « 1 nuit = 1 arbre planté » ou « 1 excursion = 1 tortue parrainée » peuvent symboliquement impliquer les visiteurs, voire les fidéliser.

● **Rassembler et animer** : Au sein d'un territoire ou à l'échelle d'un établissement, plusieurs acteurs se côtoient sans toujours se connaître. Les interactions, les projets collectifs, les animations fédératrices visant à regrouper visiteurs et acteurs autour de la problématique de la préservation de la biodiversité locale sont à encourager. L'Agenda 21 est un outil pertinent pour cela.



© IRD / Jean-Pierre MONTOROI

● ● ● ● Quels outils ?

● **Attester des efforts accomplis par un établissement (public ou privé)**. La certification reste le moyen idéal pour agir de manière concertée et le meilleur vecteur de communication pour le grand public. Voir le chapitre 1.8 consacré à cette thématique qui apporte une analyse comparative des labels et certifications du tourisme.

● **Bien communiquer** :

- Créer des plaquettes d'information ciblées, pour les employés d'une part et pour les visiteurs d'autre part. Diffuser des affiches, concevoir un site internet. Cela permettra de faire connaître la biodiversité locale et ainsi la valoriser ;
- Élaborer et animer une charte (Charte européenne du tourisme durable, charte de développement durable des stations de montagne...).
- S'impliquer dans une démarche de type Agenda 21 local ou inciter sa mise en œuvre.
- Animer des événements, organiser des soirées ou des réunions-débats, participer à des concours, s'engager dans la lutte active pour la préservation de la biodiversité : pour sensibiliser et donner envie d'agir ;
- Favoriser la diffusion médiatique des résultats concrets et des conclusions des actions engagées (par exemple par des témoignages, des articles de presse, des vidéos, un blog, des invitations à des forums...) : pour partager et prolonger les liens avec les visiteurs.



© ATOUT FRANCE/Pierre TORSET



● ● ● ● ● **Témoignages****Le projet « LA MER SE CULTIVE, LA MER NOUS CULTIVE » dans le Morbihan**

En engageant, en 2005, une démarche de tourisme durable, le Comité départemental du tourisme du Morbihan (Morbihan Tourisme) voulait impliquer l'ensemble des acteurs touristiques du Morbihan dans une stratégie de territoire en les invitant à s'inscrire dans des actions concrètes de développement durable.

Les objectifs de ce projet sont de « valoriser et faire découvrir les métiers de la mer dans une logique d'écotourisme et d'éducation à l'environnement », explique Brigitte VADIER-MÉTRA, responsable développement durable et coordinatrice de l'opération au sein de Morbihan Tourisme.

L'opération crée des espaces de rencontre entre les touristes et la population locale, fédère les énergies, favorise la connaissance et l'appropriation de ces activités par les visiteurs. Parallèlement aux outils de promotion, un document pédagogique est offert aux visiteurs. Il présente des actions mises en place dans le cadre des bassins versants, mais aussi les métiers de la mer, la biodiversité de la mer et des milieux naturels. Le réseau des partenaires intègre, dès le démarrage de l'opération, les associations de protection de l'environnement, les structures d'éducation à l'environnement et les syndicats de bassins versants.

Les sorties de découverte des métiers de la mer et des milieux naturels, proposées par les associations, sont des instants privilégiés pour évoquer les problèmes de qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité mais aussi pour sensibiliser les visiteurs aux démarches de pêche durable : découverte des bouchots à marée basse, initiation à la pêche durable à la canne, observation du plancton, découverte des marais salants et des différents milieux naturels littoraux...

A cette occasion, de la formation sur l'accueil et l'interprétation pédagogique a été proposée : Morbihan Tourisme s'est associé au comité régional conchylicole de Bretagne pour proposer aux conchyliculteurs des journées pédagogiques d'information sur les techniques d'animation dans l'objectif d'améliorer l'accueil des visiteurs et leur connaissance de la biodiversité.

« Ce projet est l'aboutissement d'un partenariat unique entre les professionnels de la mer, du tourisme et de l'environnement, réunis autour d'une envie commune de mettre en avant des hommes, des métiers et leurs interactions avec les milieux naturels afin de permettre au visiteur de les découvrir et de les comprendre » conclut Brigitte VADIER METRA.



© ATOUT FRANCE/Martine Pruneville

La mise en valeur du patrimoine naturel des Alpilles

Le Mas de l'Oulivie est un hôtel 3 étoiles de 27 chambres situé aux Baux de Provence au cœur du Parc naturel régional des Alpilles. Il emploie une quinzaine de salariés. L'hôtel est implanté en pleine nature dans une olive-raie et au pied des roches escarpées des Alpilles.

« Notre hôtel a rejoint en 2010 le groupement des Hôtels au Naturel dont les membres sont des établissements hôteliers implantés dans un Parc naturel régional qui contribuent par leur activité au développement d'un tourisme durable. Nous sommes impliqués dans une démarche volontaire de progrès en cohérence avec les valeurs du Parc : ressources et identité du territoire valorisées, environnement préservé, dimension humaine privilégiée », explique Isabelle ACHARD, directrice de l'établissement.

L'hôtel s'attache à valoriser et préserver le territoire du Parc, tout en mettant commercialement en lumière les avantages de la localisation de sa structure : « Nous fournissons une documentation complète sur le Parc et les activités culturelles et artistiques proposées, les sites à visiter et les randonnées à faire. Ce document est à la disposition des clients à la réception ou dans le salon de l'hôtel. Nous avons développé un partenariat avec un loueur de vélos pour découvrir le territoire des Alpilles à vélo et nous proposons un forfait « Ballade gourmande à vélo » pour promouvoir la mobilité douce et découvrir les producteurs locaux.

Nous faisons évidemment la promotion d'un tourisme de nature : nous avons développé un partenariat avec le bureau des guides naturalistes afin de proposer des randonnées dans les Alpilles, à la découverte de la faune et la flore. Enfin, nous impliquons les producteurs locaux : nous les mettons en valeur sur notre carte de restaurant : oléiculteurs, viticulteurs mais aussi maraîchers et chevriers, tous situés dans le Parc naturel régional des Alpilles. Nous incitons aussi nos clients à aller visiter ces producteurs grâce au circuit « Les Alpilles Buissonnières » créé par le Parc des Alpilles. »

www.masdeloulivie.com



© Le Mas de l'Oulivie



3.10 J'accueille, j'informe et j'organise la découverte de mon territoire

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Les guides, excursionnistes, réceptifs, maisons de parcs, Offices de Tourisme et syndicats d'initiative sont des relais immédiats entre le territoire et les visiteurs. Ils sont perçus comme de véritables portes d'entrée de la destination, des interprètes « officiels » et légitimes : de vrais spécialistes de leur région. S'ils maîtrisent souvent très bien les arguments paysagers, ces acteurs de terrain sont parfois plus hésitants sur la biodiversité locale.

La biodiversité est un facteur d'attractivité. La préservation des espaces et des espèces est un élément clé de l'avenir des territoires. La qualité de l'information sur la biodiversité s'avère primordiale vis-à-vis des prospects et touristes, autour des thèmes de la promotion / protection / découverte / pédagogie / cohérence entre les prestations et ces enjeux territoriaux...

Ces « animateurs de la destination » sont proches du milieu naturel et des acteurs locaux de la protection de l'environnement. C'est un atout non seulement pour réussir la médiation envers les clientèles, mais aussi pour structurer et développer une offre touristique « durable », voire une spécialisation sur une niche.



© Annabelle RIEUX

● ● ● ● Comment agir ?

➔ QUELS GESTES ?

○ S'INFORMER

- **Prendre le temps** de connaître, reconnaître les espèces et les écosystèmes de son territoire.
- **Identifier et se rapprocher des acteurs locaux** qui participent à la protection et à la connaissance de la biodiversité : associations, universités, naturalistes, collectivités, bureaux d'études, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement...Se constituer un fond de ressources documentaires.
- **Connaître et respecter les mesures de préservation** mises en place sur le territoire. S'il n'en existe pas, soutenir leur création.
- Demander aux spécialistes de l'aide pour **identifier les impacts directs et indirects** de l'activité sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier.
- Suite à cette identification, **rédigier en conséquence un plan d'actions** visant à diminuer les impacts, intégrant un chapitre consacré à la préservation de biodiversité. Cela peut se traduire par l'arrêt de certaines activités à des périodes cruciales pour la faune et la flore, l'adaptation d'autres, la limitation du nombre de personnes par groupe...

○ INFORMER LES CLIENTÈLES

- **Informé la clientèle sur les espaces protégés** du territoire, l'inviter à découvrir ces lieux dans les conditions optimales pour la préservation des sites (en petits groupes et accompagnés par un guide qualifié).
- **Fournir aux visiteurs un plan des chemins de randonnée** à suivre, un livret présentant l'écosystème et ses habitants, voire des jumelles ou des équipements pour mieux les repérer.
- **Sensibiliser systématiquement la clientèle** sur les règles à respecter durant les activités nature ET durant l'ensemble de leur séjour. L'informer sur les « souvenirs interdits » et achats à proscrire, les consignes pratiques (tri des déchets...).
- **Dissuader les pratiques intrusives et nuisibles pour les espèces sauvages animales** : captivité, apport volontaire de nourriture, bruit, perturbation lumineuse, réintroduction sauvage ou **végétales** : cueillette, transplantation...



○ POUR INTERVENIR

- **Former et sensibiliser l'intégralité des collaborateurs** aux enjeux environnementaux et de la biodiversité.
- **Lutter contre la consommation, la vente ou l'exposition** d'espèces menacées d'extinction, de produits dérivés ou issus de pratiques reconnues non durables, par exemple en informant activement les prestataires locaux, en ne soutenant pas ces initiatives.
- **Encourager la mise en place de plans de restauration des milieux** par les organismes privés ou publics lorsque cela est pertinent.
- **Établir un partenariat avec des naturalistes ou des associations d'éducation à l'environnement** (dont les Centres permanents d'initiatives à l'environnement pour organiser des sorties à thèmes, une exposition...

- **Soutenir** (humainement ou financièrement), autant que faire se peut, la conservation et la gestion des zones naturelles localement ou internationalement.



© Alsace Nature / Xavier ADEM

↳ QUELS OUTILS ?

- **Formation** : renforcer ses connaissances et compétences en interprétation, en pédagogie ou aux enjeux locaux de biodiversité. Les associations de protection de la nature proposent souvent gratuitement des supports d'information, organisent des sorties, des soirées ou des campagnes de sensibilisation.

Rencontrer et échanger avec :

- des organismes scientifiques disposant d'antennes locales (Cirad, Ifremer, Inra, CNRS, musées ou aquariums...);
- des bureaux d'étude ou d'autres acteurs locaux (pour définir un programme de formation personnalisé) ;
- des naturalistes, des associations de protection de la nature :
 - France nature environnement : www.fne.asso.fr
 - WWF : www.wwf.fr
 - Fondation pour la nature et l'homme : www.fondation-nature-homme.org
 - Ligue pour la protection des oiseaux : www.lpo.fr
 - Club connaître et protéger la nature : www.fcpn.org
 - Réseau école & nature : <http://reseauecoleetnature.org>
 - Conservatoire des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
 - Centres permanents d'initiatives pour l'environnement : www.cpie.fr/
 - Réserves naturelles de France : www.reserves-naturelles.org
 - ...

- **Information et communication** : prévenir plutôt que guérir ! Il est nécessaire d'identifier le public visé pour adapter les supports et les messages. Veiller à ce que ceux-ci soient explicites mais pas simplistes, visuels voire ludiques, concrets et factuels, avec une formulation positive. En cas de mises en garde, il importe de justifier pourquoi, mais aussi comment faire autrement.

- **Expérimentation** : permettre au visiteur de vivre une expérience (physique ou virtuelle) de la biodiversité. Par exemple en l'incitant à participer à sa préservation, à son observation, à sa compréhension, en lui présentant des espèces locales proches de chez nous et en rappelant les liens entre les trois niveaux de la diversité du vivant : gènes / individus / écosystèmes.

- **Animation** : à l'image des événements de « 2010, Année internationale de la biodiversité », étudier la possibilité d'initier festivals, salons, foires, expositions, ateliers-rencontres, journées portes-ouvertes ou sorties nocturnes, qui sont autant d'excellents vecteurs de sensibilisation et renforcent l'offre touristique de la destination. Cela peut s'envisager dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs acteurs du tourisme et de l'environnement, autour d'une cause commune. Le public scolaire est également une cible à ne pas négliger.

- **Labellisation ou certification environnementale** : encourager, formaliser, organiser, accentuer et rendre plus lisibles pour les touristes et pour ses propres employés, tous les efforts accomplis dans le sens de la protection de l'environnement.
(cf. chapitre 1.8 la place de la biodiversité dans les labels et certifications adaptés au tourisme)



● ● ● ● ● Témoignages

Le 1er « festival des 4 éléments »

La Communauté de communes Val ès dunes qui rassemble 17 communes au cœur du Calvados, a créé son premier « festival des 4 éléments » les 18, 19 et 20 juin 2010.

« Les 17 communes ont aujourd'hui trois objectifs clairs : se donner une identité forte en dévoilant de manière originale la biodiversité spécifique du territoire, accueillir de nouveaux publics en faisant connaître le territoire à travers son patrimoine (ses marais, ses moulins à eau...) et fédérer les communes autour d'une stratégie visuelle et touristique sur le long terme », explique Carole OUINE, élue d'une des communes concernées.

« Parmi toutes les manifestations, des expositions et animations particulières ont été menées sur la préservation de la ressource en eau, élément indissociable de notre territoire, ainsi que la visite théâtralisée des marais alcalins de Bellengreville-Chicheboville, classés Natura 2000 », poursuit-elle. « Ce fût non seulement un succès mais aussi et surtout une belle aventure, couronnée par la reconnaissance du ministère au sein de « 2010, année internationale de la biodiversité » » conclut Carole OUINE.



© Communauté de Communes Val ès dune

La distinction « 2010, année internationale de la biodiversité » a été attribuée par le ministère chargé de l'Écologie à tous les projets et manifestations participant à l'explication des enjeux de la préservation de la biodiversité et/ou à la sensibilisation et à la responsabilisation du public aux actions de protection des espèces et des milieux.

64

Découvrir la biodiversité à Paris

© ATOUT FRANCE / Philippe Maille

En 2010, la ville de Paris s'est mobilisée pour la biodiversité. Durant tout l'été, parcours verts et parcours bleus ont proposé des événements, des expositions, des conférences, des visites guidées et des animations pour inviter à regarder le territoire urbain autrement.

L'exposition-promenade « Regards sur la biodiversité » était organisée à Bagatelle, dans l'un des plus beaux parcs de la capitale. Elle proposait un cheminement artistique original inspiré par les rapports complexes entre Homme et Nature. Découvrez le Paris insolite et naturel !



L'aventure de l'inventaire

C'est le dernier pari du village Club Med d'Opio, en Provence : mieux connaître la biodiversité de son parc afin de protéger et de mettre en valeur les trésors naturels qu'il recèle.

Le village, déjà reconnu par l'Écolabel Européen pour sa démarche environnementale, a décidé en 2011 de se lancer aux côtés de Gecina, propriétaire du site, dans une nouvelle aventure : la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique complet sur l'ensemble de ses espaces verts.

« L'inventaire est en cours de réalisation, nous sommes impatients d'en connaître le résultat afin de pouvoir agir, préserver et mettre en valeur nos espaces naturels de manière encore plus ciblée. Il est intéressant de noter l'intérêt que nos collaborateurs et clients ont déjà exprimé vis à vis de la démarche dès son déploiement : certains ont pu bénéficier d'une véritable initiation naturaliste en suivant l'équipe de scientifiques en mission sur place », explique Agnès WEIL, directrice développement durable au Club Med.

« À la lecture du résultat, nous avons l'intention de développer des outils de sensibilisation pour nos clients et employés et d'accentuer la communication interne 'corporate' vers l'ensemble de nos villages, sur ce sujet qui nous tient à cœur. Il est primordial de comprendre et de mettre en lumière la valeur des services rendus par la nature », conclut-elle. Le bio-recensement est réalisé par un bureau d'étude spécialisé, qui remettra à l'entreprise un inventaire mettant en lumière l'intérêt patrimonial de la zone, et ses enjeux de conservation : un véritable outil de protection et de développement de la biodiversité, conçu sur mesure.

www.clubmed.fr



© Club Med Opio



3.11

Je participe à la stratégie et à l'organisation du tourisme sur un territoire

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Par sa contribution à l'attractivité des territoires et à la compétitivité des acteurs, la prise en compte de la biodiversité a un effet structurant – et donc stratégique – sur le développement du tourisme. Ce champ d'action ne doit pas être oublié des professionnels, ni des organismes institutionnels du tourisme.

Cette fiche concerne en particulier les structures de l'État, les régions et les départements, les chambres consulaires, les réseaux professionnels ou associatifs, les offices de tourisme et les communes. En effet, chacun peut agir à son niveau, directement ou indirectement, afin de favoriser une « synergie entre Tourisme et Biodiversité », dans une dynamique de développement durable.

● ● ● ● Comment agir ?

➔ MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ ET SES ENJEUX POUR LA DESTINATION

- **Faire réaliser des évaluations environnementales sur le territoire.** Mettre à jour (ou débiter) l'atlas de la biodiversité sur la commune.

- **Accomplir de manière systématique des inventaires faune-flore,** voire des études plus approfondies si nécessaire. En effet, à l'image de l'archéologie préventive, le concept de « biodiversité préventive » permet de connaître l'état du patrimoine naturel avant tout aménagement.

- **Déterminer des indicateurs et évaluer les seuils d'acceptabilité du tourisme sur un territoire :** fréquentation des sites fragiles, consommation de ressources, dérangement des espèces, émission de polluants, production de déchets, fragmentation des espaces...

- **Intégrer des questions sur le paysage, les espaces naturels, la faune et la flore** dans les enquêtes touristiques, tant lorsqu'il s'agit d'études de clientèles, que d'analyses sur l'économie touristique de la destination.

- **Renforcer la connaissance et les compétences des acteurs du tourisme** par des sessions de formation sur la biodiversité, au niveau régional dans le cadre des plans de professionnalisation, comme au sein de chaque structure (formation professionnelle). Le thème de la gestion écologique des espaces verts est déjà une demande de nombreux établissements.

➔ FAIRE DÉCOUVRIR LES RICHESSES LOCALES

- **Créer ou développer des événements** (locaux ou régionaux) afin de diffuser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et mobiliser les différents acteurs sur son territoire.

- **Informers les acteurs et promouvoir la journée mondiale de la biodiversité :** le 22 mai, ainsi que la fête de la nature, manifestation sur plusieurs jours au mois de mai également.

- **Mettre en valeur l'offre touristique qui respecte la biodiversité :** par exemple dans un Office de Tourisme, en identifiant les prestataires engagés et en installant un présentoir spécifique à ce thème.

- **Créer des produits touristiques et commercialiser des prestations** dont la biodiversité est le point commun. Par exemple une route de la biodiversité, des « safaris photos », des tables du terroir, vivre la vie d'un gestionnaire de réserve naturelle...

- **Choisir une espèce emblématique de sa destination touristique.** Elle peut en devenir le symbole et être un vecteur de communication, en contribuant positivement à l'image du territoire. Toutefois, par souci de cohérence, s'il s'agit d'une plante ou d'un animal menacé, il conviendra de s'assurer que des mesures de préservation sont mises en place et leurs résultats probants.

- **Rédiger,** dans le rapport de développement durable de sa collectivité territoriale (article 255 de la loi « Grenelle 2 »), **un chapitre concernant les enjeux entre biodiversité et tourisme,** ainsi que les actions menées.



© P. Navizet / PNR des Causses du Quercy



↳ ENGAGER SON TERRITOIRE DANS UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- **S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité** : possibilité offerte aux personnes physiques et morales – cf. annexe 4.1. Diffuser largement ces orientations auprès de ses partenaires.
- **Initier ou s'impliquer dans des programmes européens en faveur de la biodiversité**, qui ont une composante touristique. Début 2011, nous recensons deux opérations en cours : le projet REVERSE en Aquitaine et le Life+LAG'nature en Languedoc-Roussillon.
- **Soutenir les initiatives pour la biodiversité dans ses actions de coopération décentralisée.**
- **Élaborer avec les acteurs de son territoire une charte de bonne conduite sur le thème de la biodiversité** dans le secteur du tourisme. L'implication des différents professionnels, de la collectivité, des associations naturalistes sont un enjeu à relever pour la réussite de cet outil local.
- **Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges des marchés publics** liés au tourisme, qu'il s'agisse d'opérations de construction, de rénovation, de gestion (par exemple dans le cas d'une délégation de service public d'un camping...) ou d'étude de faisabilité.
- **Veiller à ce que la diversité du vivant soit un des critères de l'éco-conditionnalité** des aides publiques destinées aux prestataires touristiques. De la sorte, les porteurs de projets seront incités à indiquer les actions qu'ils envisagent dès le dossier de financement.
- **Inclure les coûts des investissements** éventuels en faveur de la biodiversité dans l'assiette des soutiens financiers de la collectivité pour les projets touristiques.
- **Participer au concours des villes et villages fleuris** en veillant particulièrement au respect des critères relatifs à la biodiversité. National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours permet l'attribution d'une à quatre fleurs correspondant au label Villes et villages fleuris. Ce label a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. Son objectif est de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil ainsi qu'au bien être des habitants et des touristes.



© PN La Réunion / Jean-Cyrille NOTTER

↳ RELIER SES ACTIONS PRO-BIODIVERSITÉ À UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

- **Faire évoluer la politique de développement touristique de son territoire** en une véritable stratégie de développement durable du tourisme. Inclure une analyse des liaisons locales entre biodiversité et tourisme puis décliner cet instrument de cadrage en programme d'action, comportant un volet dédié à la biodiversité.
- **Mettre en œuvre ou participer à un Agenda 21** et s'assurer que le chapitre consacré au tourisme prenne bien en compte la diversité du vivant.
- **Favoriser les connections entre les services Tourisme et Environnement/Biodiversité** au sein des instances régionales ou locales. Par exemple, un délégué inter-service, en charge de la biodiversité, peut être nommé parmi les employés. Des réunions entre les services autour des synergies possibles peuvent être fixées trimestriellement.
- **Mobiliser les principaux organismes paritaires de la formation professionnelle du secteur du tourisme** (FAFIH, AGEFOS PME, OPCALIA, UNIFORMATION, AF-DAS, CNFPT) pour qu'ils soutiennent la formation des acteurs publics et privés du tourisme sur les thèmes liés à la biodiversité.
- **Favoriser les partenariats entre acteurs du tourisme et de la biodiversité.** Une table ronde peut être organisée, puis des projets communs peuvent émerger. Certains lieux sont propices à des échanges entre ces secteurs : par exemple des forums ou salons, comme Eco-rismo, des manifestations thématiques, des projets d'aménagement, la restitution d'une étude...
- **Compléter les référentiels des démarches en « qualité d'accueil et de service »**, nombreux dans le tourisme, mais aussi ceux des labels de « gestion environnementale », avec des critères sur la prise en compte de la biodiversité.
- **Engager son territoire et les prestataires de la destination sur la « Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés »**. Cet outil permet de s'assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental des territoires ayant des espaces protégés.



↳ SOUTENIR LES INITIATIVES ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- **Participer à l'élaboration du schéma régional des trames vertes et bleues** ou – s'il en existe déjà – tenir compte de ces trames dans les projets touristiques de la destination. Veiller à ce que les aménagements liés au tourisme maintiennent des corridors écologiques et ne perturbent pas la circulation des animaux ni la jonction entre écosystèmes.
- **Déterminer un numerus clausus pour gérer l'accès à certains sites fragiles** (vallée, rivière, forêt, tourbière, littoral, lac ...) sur des périodes précises. Dès lors, un système de « droit d'entrée » pourrait être instauré avec les tours opérateurs ou les prestataires, soit sur la base d'engagements de respect de la biodiversité, soit selon une tarification, soit les deux.
- **Prévoir des mesures incitatives voire coercitives en cas de dépassement des seuils d'acceptabilité du tourisme sur la biodiversité locale** : liste verte des établissements vertueux, promotion renforcée de ces structures, diffusion de supports d'informations, fermeture de certaines voies d'accès, stationnement excentré ou payant, amendes, interdiction de fréquenter les lieux menacés...
- **Déployer des éco-gardes au sein des espaces naturels remarquables**, avec pour mission d'informer les touristes et les prestataires, mais aussi de sanctionner les personnes ne respectant pas les règles de comportement déterminées sur le lieu.
- **Organiser une journée d'initiatives pour la biodiversité**. Cela peut se traduire, d'une part auprès des clientèles touristiques par la promotion des espaces et espèces remarquables du territoire, des animations pour comprendre la diversité du vivant, des sorties pour découvrir les milieux protégés, une soirée festive... D'autre part, en mobilisant des employés de différentes structures pour mener un nettoyage de printemps, restaurer un écosystème, fabriquer et poser des nichoirs, planter des arbres...
- **Planifier une semaine de la biodiversité dans la restauration commerciale**. Rassembler les chefs des restaurants pour qu'ils puissent élaborer une carte spécifique. Cela peut aussi être l'occasion de tisser des liens avec des producteurs locaux qui adoptent des modes de production respectueux.
- **Étudier la possibilité**, dans les destinations à forte densité touristique, **de protéger les derniers espaces naturels restants** par des outils fonciers voire par le classement de la zone. Ces lieux protégés pourront avoir une vocation d'accueil et d'information du public.
- **Consacrer une partie de la taxe de séjour et/ou d'autres ressources financières**, dont le 1% paysage et développement des autoroutes, aux projets locaux en faveur de la biodiversité.

© ATOUT France/Franck Charet



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Programme européen REVERSE : www.reverse.aquitaine.eu
- Programme européen Life+LAG'nature : www.lifelagnature.fr
- Forum-salon Ecorismo : www.ecorismo.com
- Revue Espaces Naturels (le n°32 d'octobre 2010 propose un dossier « réconcilier nature et paysage, intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité ») : www.espaces-naturels.info
- Réseau des Grands Sites de France : étude sur l'écomobilité et les actes des douzièmes rencontres - « L'écomobilité dans les Grands Sites » : www.grandsitedefrance.com
- Fête de la nature : www.fetedelanature.com
- Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) : <http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/>
- Rapport de développement durable des collectivités territoriales : [Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 - art. 1](#)
- Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés : www.european-charter.org
- Concours des villes et villages fleuris : www.cnvfvf.fr
- Convention sur la diversité biologique : la CBD a publié en 2004 des « Lignes directrices pour la biodiversité et le développement du tourisme », puis en 2009 des études de cas « Le tourisme pour la nature et le développement ». Les deux ouvrages sont sur www.cbd.int
- Les atlas de la biodiversité dans les communes : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-atlas-de-la.html>



● ● ● ● Témoignages

Un code de bonne conduite pour l'observation des cétacés

Le « whale watching » (nom générique pour l'activité d'observation des cétacés) est pratiqué par plus de 10 millions de personnes dans le monde. La Méditerranée n'échappe pas à cet engouement. Pas moins de 13 espèces constituent le peuplement de cétacés de Méditerranée nord-ouest, dont 8 facilement observables.

Cette activité en croissance comptait, en 2009, près de 9 prescripteurs et 33 opérateurs, dont 5 n'organisent des sorties d'observation que dans le cadre de programmes de recherche. Outre les gains directs et indirects générés sur l'économie locale, cette activité permet une éducation au milieu marin et aux espèces. Elle constitue un outil de connaissance, de développement et de protection.

Lorsque le whale watching n'est pas mené de manière raisonnée, il peut menacer les populations de cétacés, en complément des autres perturbations (souvent d'origine humaine). Face à ces enjeux, des initiatives sont engagées pour le développement durable de l'activité. Un sanctuaire a été décrété pour les mammifères marins en Méditerranée, pour protéger les animaux et leurs habitats. Les cétacés, en particulier les baleines et les dauphins, sont protégés aux niveaux national et international.

Des actions de sensibilisation et la formation des opérateurs de whale watching se sont multipliées et un code de bonne conduite a vu le jour. Ce document précise les conditions d'approche et d'observation des animaux. Il sert désormais de cahier des charges pour les opérateurs. Enfin, l'association Souffleurs d'écume met à jour périodiquement une base de données des opérateurs et prescripteurs.

Sources : www.sanctuaire-pelagos.org - www.souffleursdecume.com



68

Concours « Capitale française de la biodiversité »

Organisé par l'agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France, Natureparif, ce concours annuel est ouvert à toutes les communes et regroupements communaux de plus de 2000 habitants. Un questionnaire à remplir en ligne est disponible pour porter sa candidature. L'objectif de ce concours est de récompenser les collectivités qui auront mis en place une politique cohérente et des actions exemplaires en matière de protection de la biodiversité.



« Le comité d'évaluation est pluridisciplinaire, il est composé de chercheurs, d'urbanistes, d'écologues... Suite à la première phase d'évaluation, le jury, composé lui de partenaires privés et associatifs, sélectionne le meilleur dossier » explique Gaëlle LE JEUNE, organisatrice de l'évènement à Natureparif. « La commune gagne ainsi en notoriété, ses efforts de préservation de la biodiversité sont reconnus ! Pour le vainqueur, différents "prix action" (comme des maquettes pédagogiques, des refuges...) sont également offerts par nos partenaires et enfin, nous éditons des fiches explicatives détaillant les projets les plus probants de la ville, afin de garantir le partage d'expérience ».

Grande-Synthe (Nord) avait été élue Capitale française de la biodiversité en 2010. L'élue 2011 sera connue à l'automne. L'édition 2012 reprendra, elle, dès Janvier. D'autres pays européens animent un concours similaire : Allemagne, Espagne, Hongrie, Slovaquie.

Pour illustrer la démarche, Natureparif a également produit le film de sensibilisation Harmonie Urbaine (<http://www.natureparif.fr/fr/component/content/article/151-presentation-du-projet/669-harmonie-urbaine>). Ce documentaire de 12 minutes donne la parole à des naturalistes, des sociologues, des urbanistes et des scientifiques. Chacun des intervenants y expose sa vision et ses propositions pour imaginer la cité idéale, où milieu urbain et biodiversité cohabitent en... harmonie ! Ce document sera complété par un webdoc qui présentera à travers une ballade dans une ville virtuelle, les bonnes pratiques pour instaurer la nature en ville.

Informations disponibles sur www.natureparif.fr ou à l'adresse contact@natureparif.fr



Une stratégie touristique au service des espaces protégés

La « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » a été élaborée à la demande de la fédération Europarc, le réseau européen des espaces protégés. Elle propose une méthode pour organiser un tourisme durable dans ces zones, à travers un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité qui réponde à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires et aux attentes des visiteurs. Chaque signataire de la charte s'engage, après un diagnostic, dans un programme d'action sur 5 ans, respectant 12 principes fondamentaux. Europarc évalue l'application de cette charte.

Pour initier une démarche de progrès, la charte est structurée en 3 volets :

- volet 1 : définition de la stratégie du territoire vis-à-vis des espaces protégés.
- volet 2 : accompagnement des prestataires touristiques pour s'engager dans l'application de la charte.
- volet 3 : concerne les activités des tour-opérateurs.

Depuis 2001, 35 espaces protégés en Europe ont adhéré à la charte. Aujourd'hui, les territoires français sont les plus nombreux avec 17 territoires adhérents dont 3 parcs nationaux (Cévennes, Mercantour et Guadeloupe) et 12 Parcs naturels régionaux : Luberon, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Vercors, Pilat, Scarpe-Escaut, Boucles de la Seine Normande, Livradois-Forez, Avesnois, Alpilles et Verdon, Vosges du nord.

En partenariat avec le Parc national des Cévennes, un réseau de 85 professionnels a créé l'association Cévennes Écotourisme pour appliquer les principes de la Charte européenne du tourisme durable. Propriétaires de chambres d'hôtes, de gîtes, d'hôtels, de fermes auberge, de campings ou de sites naturels et culturels, accompagnateurs en montagne ou animateurs d'activité de pleine nature et d'éducation à l'environnement, tous ces professionnels se regroupent pour faire découvrir les Cévennes d'une manière sensible et accueillante. L'association accompagne les prestataires sur des actions précises, dont la préservation de la biodiversité.

L'association Cévennes Écotourisme a réalisé 50 sacs à dos des "curieux de nature". Imaginés comme une boîte à outils, ils renferment de nombreux accessoires et ouvrages nécessaires à la découverte et à la compréhension de la nature. Ces sacs sont prêtés aux visiteurs par les adhérents de l'association.

www.european-charter.org - www.cevennes-parcnational.fr -

© Mélanie DUMOULIN - 2010



Voie Verte ≠ Trame Verte

Les réseaux de randonnée (sentier, piste équestre, cyclable, canal, voie verte...) ne constituent pas nécessairement un corridor écologique. En effet, la fréquentation humaine, des rives aménagées, des barrages, des sols artificialisés ou une gestion non raisonnée des lieux peuvent avoir un impact sur la faune et la flore. Ces réseaux permettent aux touristes de parcourir un espace naturel, mais leur potentiel pédagogique n'est pas toujours valorisé pour découvrir la biodiversité.

Les trames vertes et bleues sont un outil d'aménagement du territoire visant à assurer une continuité écologique entre des réservoirs de biodiversité (écosystèmes, zones vitales) par des corridors reliant ces milieux. Un schéma régional de cohérence écologique, décliné par territoire, détermine la réalisation de trames vertes et bleues. Dans ce contexte et selon leur vocation, leur conception et leur entretien, les réseaux de randonnée peuvent constituer ou non, un corridor écologique.



© ATOUT FRANCE/Michel Laurent/CRT Lorraine



